

### Table des matières

Mot du président	4
Rapport du secrétaire général	7
Comité de la formation initiale	12
Conseil d'admission	13
Comité de règlementation	14
Comité de révision – équivalences	14
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession-acupuncture	15
Comité d'inspection professionnelle	
Comité de la formation continue	18
Service des enquêtes	22
Pratique illégale	23
Le service de renseignements et de liaison	23
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	23
Comité de révision – syndic	23
Conseil de discipline	24
Comité organisateur du Congrès 2018	26
Comité de mentorat	27
Comité scientifique	28
Comité des communications	28
Comité jeunesse	
Comité d'action sociale	28
Rapport de l'auditeur indépendant	29
États des résultats	
État de l'évolution des soldes de fonds	30
Bilan	31
État des flux de trésorerie	
Notes complémentaires	33
Annexe A. Frais d'administration	38

### Organigramme

### **PRÉSIDENT**

Conseil d'administration

### Huit administrateurs comprenant:

### Six acupuncteurs dont:

Raymond Bourret, Président Maxime Deshaies, Vice-président Caroline Lessard, Administratrice Manon Soucy, Administratrice (coopté) Sylvain Audet, Administrateur Hélène Mazzetti. Administratrice

### Deux administrateurs nommés par l'Office des professions

du Québec dont: Nicole Houle

et François Massicotte

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### Administration

Personnel du bureau

Directeur général, secrétaire et conseiller juridique Adjointe au secrétaire général et secrétaire du conseil de discipline Secrétaire-réceptionniste Préposée à la formation continue et aux communications

### LES COMITÉS

Action sociale (inactif)

Admission

Arbitrage des comptes

Communications

Conseil de discipline

Formation continue

Formation initiale

Formation universitaire (inactif)

Inspection professionnelle

Jeunesse (inactif)

Mentorat

Organisateur du congrès 2018

Règlementation

Révision - équivalences (inactif)

Révision - syndic (inactif)

Scientifique

Service des enquêtes: Syndic, exercice illégal,

Service de renseignements et de liaison

### Novembre 2018

Monsieur François Paradis Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec Hôtel du Parlement 1045, rue des Parlementaires Québec, QC, G1A 1A3

### Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Madame Sonia Lebel Députée de Champlain Ministre de la Justice du Québec Édifice Louis-Philippe Pigeon 1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage Québec, QC G1V 4M1

#### Madame la ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Madame Diane Legault Présidente Office des professions du Québec 800, Place D'Youville, 10° étage Québec, QC G1R 5Z3

### Madame la présidente

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de notre Ordre.

Le président Raymond Bourret, Ac., M.A.

### Mot du Président

Madame la ministre,

Nous sommes fiers de vous soumettre le rapport sur les activités de notre ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Cet exercice s'est déroulé sous le signe des conclusions des états généraux sur la profession qui se sont tenus lors de l'exercice précédent et qui ont mené à la définition de nos orientations stratégiques jusqu'en 2022.

Bien que la médecine traditionnelle orientale (MTO) et ses diverses modalités thérapeutiques, dont l'acupuncture, soient de plus en plus reconnues, force est de constater qu'il est encore ardu de donner accès à tous à la plus-value que cet art médical peut apporter au panier de services en santé.

Notre profession est encore relativement jeune ici au Québec. Bien qu'il existe de par le monde de nombreux programmes universitaires menant jusqu'au doctorat en MTO, ici au Québec, une seule maison d'enseignement offre un programme collégial en acupuncture conduisant au diplôme donnant accès au permis, limitant les possibilités de recherche et de développement et, de ce fait, l'excellence des professionnels en exercice. Seule la modalité thérapeutique de l'acupuncture est actuellement règlementée, laissant le champ libre à qui que ce soit, compétent ou non, d'offrir des services dans les autres modalités thérapeutiques de la MTO, mettant la sécurité du public en danger.

L'ordre des acupuncteurs a donc ouvert un chantier important pour déposer rapidement des demandes de modifications à sa loi afin que le public soit adéquatement desservi et protégé dans le champ de la MTO.

Les acupuncteurs sont présents dans de nombreuses cliniques médicales et dans certains milieux hospitaliers, le temps est venu de régulariser leur situation par l'attribution d'un titre d'emploi pour celles et ceux qui sont présents dans les établissements de santé, comme étudiants stagiaires, ou comme travailleurs autonomes.

Nous sommes vigilants, à l'Ordre des acupuncteurs, afin de déceler toute situation pouvant porter préjudice aux personnes qui s'adressent aux professionnels œuvrant dans le champ qui est le nôtre. Depuis quelques années, nous avons vu ce champ envahi par de dangereux charlatans. Nos travaux visent, entre autres, à protéger les Québécois et Québécoises de ces individus qui mettent en péril leur intégrité physique, psychologique ou financière. Nous espérons pouvoir bénéficier d'une oreille attentive lors du dépôt de nos demandes, car la situation pourrait rapidement devenir critique.

Une législation à jour, couplée à une formation professionnelle couvrant l'ensemble des modalités offertes par la MTO, permettront d'offrir à la population du Québec les services complets et de qualité auxquels elle est en droit de s'attendre et favoriseront une intégration souhaitée des acupuncteurs dans les équipes interdisciplinaires du réseau de la santé, pour un meilleur service à la population et une sécurité accrue des usagers.

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président, Raymond Bourret, Ac., M.A.

### Orientations stratégiques 2018-2023

L'Ordre des acupuncteurs affirmant sa volonté de confirmer son leadership dans l'accomplissement de son mandat de protection du public dans le domaine de la médecine traditionnelle orientale s'est donné les objectifs suivants pour les 5 prochaines années :

Catégories	Objectifs
	Élaborer un cadre de cheminement professionnel
Protection du public	Augmenter la surveillance de l'exercice (quantité et qualité)
	Augmenter les ressources humaines au bureau du syndic
Accès à la profession	Optimiser les processus d'intégration des candidats étrangers
Relation avec les membres et les partenaires	Optimiser les communications
Rayonnement de l'ordre	Augmenter le taux de notoriété du titre d'acupuncteur
	Consolider la structure organisationnelle
Gouvernance et gestion de	Augmenter l'implication des membres au sein de l'Ordre
l'organisation	Préparer la relève de la permanence, des administrateurs, de la présidence et dans les comités

Conséquemment, un plan d'action est adopté au début de chaque exercice, avec des indicateurs de performance qui sont soumis à l'attention du conseil d'administration à chaque réunion pour un suivi de l'évolution et des ajustements éventuels si requis.

### Politiques et pratiques de gouvernance et relatives à la protection du public

Voici la liste des politiques de gouvernance et relatives à la protection du public en vigueur au cours de l'exercice ou en voie de développement :

Politique	Statut	Date
Charte de gouvernance et d'éthique	Élaboration projetée	
Directive relative à l'application de l'article 12 de la loi sur l'acupuncture	Adoptée	18 octobre 2013
Directive relative à l'application de la politique sur la formation en RCR	Adoptée	23 octobre 2015
Directive relative à l'utilisation des médias sociaux par les acupuncteurs	Adoptée	16 septembre 2016
Directive relative à la formation à la sécurité dans l'usage des substances de la pharmacopée traditionnelle chinoise	Adoptée	25 février 2011
Directive sur la formation continue obligatoire	Adoptée (en révision)	1 <sup>cr</sup> avril 2009
Formation continue : guide à l'intention des acupuncteurs	Adopté	1 <sup>cr</sup> avril 2009
Formation continue : guide à l'intention des fournisseurs externes	Adopté	1 <sup>cr</sup> avril 2009
Guide de prévention des infections	Adopté	15 février 2008, révisé 8 juin 2018
Guide sur la tenue de dossier	Adopté (révisé)	Janvier 2008, révisé février 2018
L'inconduite de nature sexuelle dans le cadre d'une relation professionnelle	Adopté	17 avril 2009
Manuel organisationnel : comité de formation continue	Adopté	13 juin 2008
Politique d'admission	En cours d'élaboration	
Politique d'évaluation du directeur général	Adoptée	31 mars 2016
Politique de communication	Élaboration projetée	
Politique de développement profes- sionnel	En cours d'élaboration	
Politique de fonctionnement du conseil d'administration	Adoptée	24 novembre 2017
Politique de gestion intégrée des risques	En cours d'élaboration	
Politique de remboursement des séjours, déplacements et autres déboursés	Adoptée	24 novembre 2017
Politique en matière d'éthique et d'intégrité	Adoptée	29 mai 2015
Politique sur l'élaboration des poli- tiques	Adoptée	11 mars 2016
Politique sur les comités	Adoptée (en révision)	19 janvier 2018
Politique sur les rôles et responsabili- tés et sur l'évaluation du syndic	Élaboration projetée	
Politique sur les rôles, pouvoirs et res- ponsabilités de la direction générale	Élaboration projetée	
Politique sur les rôles, pouvoirs et responsabilités de la présidence	Adoptée	24 novembre 2017
Trousse d'exposition percutanée accidentelle	Adoptée (en révision)	13 Juin 2008
Compétences des membres du conseil d'administration en termes de leadership et de gouvernance	Adopté	13 février 2015

### Formation des administrateurs relative à leurs fonctions

Tous les administrateurs ont, à leur entrée en fonction, suivi une formation d'une journée, donnée par le CIQ, sur le rôle d'un conseil d'administration. L'Ordre des acupuncteurs donne aussi, en complément à la formation du CIQ, une journée de formations aux nouveaux administrateurs visant à favoriser leur intégration aux travaux du conseil d'administration et à sa culture, portant notamment sur la présentation du plan stratégique et des grands dossiers en cours ainsi que sur la politique en matière d'éthique et d'intégrité.

Deux administrateurs ont suivi la formation en éthique offerte par le CIQ.

Formations recommandées	Administrateurs ayant suivi les formatio		
	Élus : 6	Nommés : 2	
La gouvernance et l'éthique	6	2	
L'égalité entre les femmes et les hommes	0	0	
La gestion de la diversité ethnoculturelle	0	0	

### Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, employés et bénévoles et sanctions

Tous les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles doivent s'engager à suivre la politique en matière d'éthique et d'intégrité en vigueur durant l'exercice en signant ce qui suit :

### SERMENT DE DISCRÉTION ET ENGAGEMENT ÉTHIQUE DE L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Je soussignée/soussigné, jure (ou affirme solennellement) que je remplirai avec fidélité intégrité et honnêteté les fonctions qui m'incombent à titre de membre du \_\_\_\_\_\_ de l'Ordre des acupuncteurs du Ouébec

J'atteste avoir pris connaissance de la *Politique en matière d'éthique et d'intégrité de l'Ordre des acupuncteurs du Québec*, fournie en annexe, le Code des professions ainsi que le Code déontologie des acupuncteurs, et m'engage à en respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie.

Je suis consciente/conscient que toute contravention de ma part au présent serment pourra entraîner à mon égard des poursuites civiles et criminelles.

### Politique en matière d'éthique et d'intégrité de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

### CHAPITRE I

**OBJET** 

1. La présente politique s'applique aux administrateurs, dirigeants, employés et bénévoles de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

#### **CHAPITRE II**

#### PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole doit respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la présente politique et, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Il doit de plus organiser ses affaires de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 3. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole doit exercer ses fonctions dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 4. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information, des renseignements ou des documents ainsi reçus, révélés, ou transmis.
- 5. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations reliées à d'autres organisations auxquelles il est rattaché.
- 6. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole peut exprimer en public son opinion sur des sujets relatifs aux affaires de l'Ordre ou à l'exercice de la profession, à condition qu'il mette expressément en garde le public que les idées qu'il exprime lui sont personnelles et ne sont pas nécessairement partagées par le Conseil d'administration de l'ordre.
- 7. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
- 8. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole ne doit pas confondre les biens de l'Ordre avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 9. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information, les renseignements ou les documents reçus, révélés ou transmis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 10. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'Ordre.

- 11. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 12. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 13. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Ordre.

Il ne peut de plus utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information non disponible au public ou confidentielle, les renseignements ou les documents reçus, révélés ou transmis auxquels il a eu accès pendant qu'il exerçait ses fonctions auprès de l'Ordre.

14. Tout administrateur, dirigeant, employé et bénévole ne doit pas, dans les trois années qui suivent la fin de ses fonctions, agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Ordre est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public ou confidentielle et auquel il a eu accès pendant qu'il exerçait ses fonctions auprès de l'Ordre.

15. Le secrétaire de l'Ordre doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Ordre.

#### **CHAPITRE III**

ENTRÉE EN VIGUEUR

16. La présente politique entre en vigueur à son adoption, le 29 mai 2015.

Aucune enquête relative à un manquement auxdites règles n'a été ouverte, menée, ou conclue durant l'exercice.

### Formation en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

L'Ordre des acupuncteurs offre, depuis 2005, une formation en éthique aux titulaires de permis. Originellement d'une durée d'une journée (7 heures), cette formation a évolué et est aujourd'hui d'une durée de 3 jours, soit 21 heures de formation en présentiel.

Cette formation a pour but d'introduire les acupuncteurs aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet. L'objectif est de stimuler et de supporter l'engagement des participantes et participants dans une démarche éthique appliquée à l'exercice de l'acupuncture.

103 détenteurs et détentrices de permis ont suivi cette formation durant l'exercice.

Depuis mars 2015, cette formation est offerte gratuitement aux détenteurs et détentrices de permis.

### Message des administrateurs nommés

En tant qu'administratrice nommée par l'Office des professions du Québec au conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs, j'assume les mêmes obligations rigoureuses et le mandat de protection du public que les administrateurs élus au suffrage universel des membres.

Cette implication m'a révélé la véritable activité professionnelle des acupuncteurs, des soins et services dispensés à la population. Ce groupe de professionnels dévoués et engagés dont l'importance au sein du secteur de la santé est essentielle permet d'assurer le mieux-être optimal de la population. À cet égard, cette première nomination s'avère une expérience riche et précieuse.

#### Nicole Houle

### Activités relatives aux communications et au rôle sociétal de l'Ordre

L'Ordre des acupuncteurs participe aux travaux du Conseil interprofessionnel, notamment les assemblées du grand conseil et les différents forums: des présidents, des directeurs généraux, de l'inspection professionnelle, des syndics, du conseiller juridique, des communications et de l'admission. Nous participons aussi aux travaux de la table sur l'interdisciplinarité qui réunit tous les ordres professionnels de la santé.

Nous siégeons sur le conseil d'administration de l'Alliance canadienne des organismes de règlementation des praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs (ACOR/PMTCA) qui est le forum national et la voix des organismes de règlementation provinciaux établis par leur législation provinciale respective.

Grâce à des actions en collaboration, l'ACOR/PMTCA favorise un exercice de qualité et la mobilité de la main-d'œuvre sur tout le territoire canadien.

Le président, Raymond Bourret

# Rapport du secrétaire général

### Les activités du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Le conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières, une réunion extraordinaire sur le plan d'affaires quinquennal et une assemblée générale annuelle tenue le 29 septembre 2017. Au cours de ces réunions, 117 résolutions ont été adoptées.

### Tableau des membres :

Membres actifs par sexe et par région administrative					
Région	Homme	Femme	Total		
Abitibi-Témiscamingue (8)	4	8	12		
Bas-Saint-Laurent (1)	9	9	18		
Capitale-Nationale (3)	21	51	72		
Centre-du-Québec (17)	3	11	14		
Chaudière-Appalaches (12)	8	19	27		
Côte-Nord (9)	1	2	3		
Estrie (5)	6	25	31		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	2	6	8		
Hors Canada	4	4	8		
Hors Québec (0)	4	1	5		
Lanaudière (14)	10	39	49		
Laurentides (15)	16	67	83		
Laval (13)	5	28	33		
Mauricie (4)	3	16	19		
Montréal (6)	102	212	314		
Montérégie (16)	37	127	164		
Outaouais (7)	8	18	26		
Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	4	16	20		
Total	247	659	906		

Total de membres actifs par sexe					
Sexe Nombre de % de membres actifs Total					
Femme	659	73 %	659		
Homme	247	27 %	247		
Total	Total 906 100 % 906				

Modalités de la cotisation annuelle (date de leurs versements : 1 <sup>er</sup> avril 2018)				
Régulière :	1052	,66	874	
Maternité:	526,	33	22	
Hors Québec:	Hors Québec: 350		10	
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i : 30			46	
Permis délivrés conformément à l'article 40 du Code des professions			40	
Permis délivrés conformément à l'article 33 du Code des professions		5		

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires				
D	emandes	Reçues	Acceptées	Refusées
Permis temporaires – Charte de la langue française		4	4	5
Permis restrictifs temporaires	Reconnaissance d'une équivalence	0	0	0
temporanes	Autorisations légales d'exercer hors Québec	0	0	0
Permis permanents spéciaux		0	0	0
Permis tempor	aires spéciaux	0	0	0

# Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle :

Il n'y a qu'une seule classe de membre.

# Membres inscrits au tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles :

Limitation du droit d'exercer des activités professionnelles : 1 membre

### **Autorisations spéciales:**

Personne n'a détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice. L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Suite à la page 8

### Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre :

Directeur général,

secrétaire et conseiller juridique : Maître François Houle

Rémunération: 123 625,00 \$, incluant REER de 8 625,00 \$ (7.5 %) \*

\* Il est à noter que les paramètres de la rémunération du directeur général, secrétaire et conseiller juridique de l'ordre ont été déterminés par le conseil d'administration des suites d'une analyse confiée à une firme externe indépendante spécialisée dans ce domaine.

Adjointe au secrétaire général et secrétaire

du conseil de discipline : Madame Nicole Ouellette
Secrétaire réceptionniste : Madame Yue Zhang

Préposée à la formation continue

et aux communications : Madame Liette Baillargé

#### **Ressources humaines:**

4 personnes x 35 heures 2 personnes x 14 heures 4 personnes x 7 heures

Total: 196 heures divisées par 35 = 5,6 personnes

### Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

### Centre-du-Québec, Mauricie, Nord-du-Québec

Madame Caroline Lessard, Ac. Entrée en fonction : septembre 2015

Élue

Assiduité: 5/6

Rémunération: 1000,00\$

### Laurentides, Outaouais

Monsieur Sylvain Audet, Ac. Entrée en fonction : novembre 2015

Élu

Assiduité: 6/6

Rémunération: 1200,00\$

### Montérégie, Estrie

Trésorière, Madame Hélène Mazzetti, Ac. Entrée en fonction : septembre 2015

Élue

Assiduité: 6/6

Rémunération: 1200,00\$

#### Montréal

Vice-Président, Monsieur Maxime Deshaies, Ac.

Entrée en fonction : septembre 2015

Élu

Assiduité : 6/6

Rémunération: 1200,00\$

#### Montréal

Madame Manon Soucy, Ac. Entrée en fonction : janvier 2017

Cooptée Assiduité : 5/6

Rémunération: 1 000,00 \$

### Québec – Est-du-Québec

Président: Monsieur Raymond Bourret, Ac., élu le 27 novembre 2015, au suffrage des administrateurs élus et des administrateurs nommés.

Salaire annuel attribué à la fonction : 60 180.00 \$

Entrée en fonction : septembre 2017

Élu

Assiduité: 6/6

Rémunération: 1200,00\$

### Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Madame Nicole Houle

Entrée en fonction: novembre 2015

Assiduité: 6/6

Rémunération : Selon le tarif de l'Office des professions du Québec

Maître François Massicotte

Entrée en fonction : décembre 2014

Assiduité: 4/6

Rémunération : Selon le tarif de l'Office des professions du Québec

### Rapport d'élection 2017-2018

Région de : Québec – Est-du-Québec Élu par acclamation : Monsieur Raymond Bourret, Ac.

Région de : Laurentides, Outaouais

**Élu :** Monsieur Sylvain Audet, Ac. **Défait :** Monsieur Francis Létourneau, Ac.

### Nombre d'électeurs: 154

Nombre de bulletins valides	66
Nombre de bulletins rejetés	1
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	6
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	1
Total:	74
Nombre de bulletins déposés pour : M. Sylvain Audet, Ac.	45
Nombre de bulletins déposés pour : M. Francis Létourneau, Ac.	21
Total :	66

### Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Un contrat d'assurance de la responsabilité professionnelle est souscrit par l'Ordre.

Tous les membres doivent adhérer au régime collectif.

La couverture est de 1 million par sinistre et 2 millions par période.

### Activités relatives à l'indemnisation, s'il y a lieu

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

## Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2017-2018.

### Conseil d'administration du 26 mai 2017

**Résolu** de recevoir la démission de monsieur Jacques Couturier, Ac. du comité de formation continue et de le remercier pour les services rendus au cours de son mandat.

**Résolu** d'entériner la candidature de madame Geneviève Vanier, Ac. au comité de formation continue.

**Résolu** d'entériner la recommandation du comité de formation continue pour l'adoption des formations suivantes :

La révolution des ventouses;

Équilibrage des méridiens-niveau 2;

Équilibrage des méridiens-niveau 3 et 4;

Équilibrage des méridiens le programme entier niveau 1-2 et 3-4; La palpation de style japonais;

Acupuncture pédiatrique;

Acupuncture crânienne avancée et une journée sur le traitement du Parkinson;

Acupuncture crânienne avancée et une journée sur le traitement de la sclérose en plaques;

Acupuncture classique;

Soins palliatifs;

Sur le deuil;

Pouls classique;

La toxicité des herbes chinoises et interactions avec les médicaments biomédicaux;

Palpation des méridiens niveau 2.

**Résolu** de demander au comité de formation continue d'ajouter à son rapport les formations refusées et les critères de refus.

**Résolu** de refuser la proposition du comité de formation continue concernant le report des heures de formation continue.

**Résolu** d'entreprendre des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture contre:

Messieurs Joseph Wei et Zang Ning (Bobol).

**Résolu** d'accepter l'offre de présentation de la conférence du centre de prévention suicide au Colloque 2017.

**Résolu** d'accepter la proposition du Québec Inn pour l'assemblée générale annuelle 2017.

**Résolu** de remettre le prix hommage de l'Ordre à monsieur Jean Marc St Germain, Ac. pour l'exercice 2016-2017.

**Résolu** de recommander au conseil interprofessionnel du Québec à titre de lauréat du prix du CIQ monsieur Gilles Poulin, Ac. pour l'exercice 2016-2017.

**Résolu** d'adopter le calendrier d'adoption de la réglementation à l'intention de l'Office des professions.

**Résolu** de ne pas renouveler le membership de l'Ordre à la Coalition priorité cancer.

**Résolu** d'adopter la signature visuelle du congrès 2018 ainsi que le choix des conférenciers, et de trouver une ligne directrice dans les conférences associée au thème.

**Résolu** d'accorder cinq équivalences de formation partielle à des candidats à l'exercice de la profession.

**Résolu** d'accepter le principe de la version mise à jour du profil de compétence en médecine traditionnelle chinoise.

**Résolu** de nommer madame Isabelle Dion comme ressource supplémentaire à l'élaboration de la mise à jour du nouveau profil de compétence en médecine traditionnelle chinoise et de solliciter une soumission.

**Résolu** de nommer madame Nicole Ouellette à titre de secrétaire d'élection suppléante.

**Résolu** de prendre acter des statistiques 2016-17 du comité d'inspection professionnelle et d'approuver le nouveau programme 2017-18.

**Résolu** de procéder à la radiation des membres qui après rappel sont toujours en défaut de paiement.

**Résolu** d'élaborer une politique d'annonce des décès des acupuncteurs ou de leurs proches.

### Conseil d'administration du 10 avril 2017

**Résolu** d'entreprendre des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture contre Messieurs Qian Ting Li et Cheng Wei Hua.

**Résolu** d'offrir aux bénévoles de l'Ordre et aux étudiants un tarif réduit de 25 % pour les inscriptions au Congrès 2018.

**Résolu** d'entériner le projet de dépliant sur l'acupuncture et le cancer. **Résolu** d'accorder six demandes de dispense et d'en refuser une.

### Conseil d'administration du 15 septembre 2017

**Résolu** de mandater le comité de formation continue pour qu'il évalue les projets de formation en « Qi Gong médical » et « psychosynthèse et communication en acupuncture » présentés par monsieur Raymond Bourret.

**Résolu** de lever l'obligation de formation sur la sécurité dans l'usage des substances de la pharmacopée traditionnelle orientale pour les huiles, pommades et liniments à usage externe manufacturés et rappeler aux membres leur responsabilité professionnelle de se documenter adéquatement sur les effets secondaires et contre-indications des produits utilisés et d'aviser leur clientèle des éventuels risques encourus.

L'obligation de formation est cependant maintenue pour les acupuncteurs fabriquant eux-mêmes les huiles, pommades, liniments en préparations magistrales.

**Résolu** de mandater le comité de formation continue afin d'élaborer une formation pertinente sur l'utilisation des produits en usage externe.

**Résolu** d'accorder six demandes de dispense de formation continue. **Résolu** de maintenir la politique de report des heures de formation continue excédentaires sur une période de référence subséquente.

**Résolu** de fixer les dates des 23 et 24 février pour la réunion du conseil d'administration de l'Ordre pour l'élaboration du plan quinquennal.

**Résolu** d'entériner les fiches de modifications réglementaires à l'intention de l'Office des professions du Québec.

**Résolu** de prendre acte des statistiques d'inspection professionnelle et d'entériner les critères d'inspection proposés.

Considérant l'ensemble des démarches entreprises par l'Ordre de la physiothérapie, résolu de mettre fin aux procédures judiciaires en exercice illégal de l'acupuncture contre madame Julie Boilard et de mandater monsieur Alain Migneault, Ac., syndic, pour transmettre à la procureure dans le dossier cette décision et lui demander de procéder dans les meilleurs délais.

**Résolu** de suivre l'évolution du dossier de la demande de réserve de l'acte de stimulation électrique (TENS) présentée par l'Ordre de la physiothérapie et de mandater madame Johanne Vincent pour assister aux rencontres à cet effet.

**Résolu** de mandater le comité des communications afin de préparer, pour présentation au CA, un projet sur la présence de l'ordre des acupuncteurs sur les médias sociaux.

**Résolu** de prendre acte de la démission de madame Pascale Tremblay, Ac. à la présidence du comité des communications et de la remercier pour les services rendus. **Résolu** d'accorder cinq équivalences de formation partielle à des candidats à l'exercice de la profession.

**Résolu** que l'Ordre n'adopte pas de modèle de reçu et que les titulaires de permis demeurent responsables de déterminer le type de reçu qui convient le mieux à leur type d'exercice.

**Résolu** de mandater le directeur général pour procéder à un projet de mise à jour de la politique de remboursement des frais de séjour et déplacement.

**Résolu** de procéder à la radiation des membres dont les noms apparaissent sur la liste soumise.

Résolu de procéder à l'adoption des états financiers 2016-2017.

Résolu de procéder à l'adoption du budget 2017-2018.

**Résolu** de procéder à l'adoption de principe de la politique de fonctionnement du conseil d'administration.

**Résolu** de procéder à l'adoption de principe de la politique sur les comités.

### Conseil d'administration du 24 novembre 2017

**Résolu** d'accorder cinq demandes de dispense de formation continue. **Résolu** de mettre la demande de dispense d'une membre en suspens et de demander au comité d'inspection professionnelle de procéder à une inspection.

**Résolu** de mandater le comité de formation continue pour établir une liste de critères de références que les membres du conseil d'administration pourraient utiliser dans l'évaluation des demandes de reconnaissance de formation continue.

**Résolu** de procéder à l'adoption de la politique de fonctionnement du conseil d'administration.

**Résolu** de procéder à l'adoption de la politique sur les rôles, pouvoirs et responsabilité du président.

**Résolu** de procéder à l'adoption de la politique de remboursement des séjours, déplacements et autres déboursés et d'ajouter un montant de 50.00 \$ par nuit pour l'hébergement en résidence privée d'un formateur, sur présentation de pièces justificatives.

**Résolu** de procéder à l'adoption de principe des orientations soumises pour la politique de gestion intégrée des risques.

**Résolu** de ne pas imposer le système de soumission et d'aller de l'avant dans le projet de modification du système téléphonique de Vidéotron et Flexxcom.

**Résolu** de demander à madame Isabelle Dion une facture pour les travaux à jour, les défrayer et de répartir le paiement du solde aux exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019.

**Résolu** d'aller de l'avant avec la nouvelle soumission de Multiple Média dans la refonte du site Internet de l'ordre.

**Résolu** de demander un engagement à l'exécutif de l'ACOR/PMTCA de produire les factures demandées dans les 30 jours.

En l'absence d'une réponse favorable, d'acheminer une mise en demeure formelle à cet effet;

En l'absence d'une réponse à la mise en demeure, d'évaluer l'opportunité d'une délation aux ministères concernés ainsi que d'un déni de responsabilité formel.

**Résolu** de ne pas adhérer au consortium menant le projet d'examen pancanadien avec le fournisseur ASI pour les motifs suivants :

- Les frais et ressources nécessaires dépassent largement les avantages pour l'ordre qui n'utilise pas l'examen;
- Une adhésion au contrat irait à l'encontre de la position de l'ordre quant au litige sur la propriété intellectuelle et les sommes dues à l'ACOR/PMTCA.

**Résolu** de requérir l'adoption du règlement sur le comité de formation auprès de l'Office des professions.

**Résolu** de procéder à la nomination de madame Nicole Ouellette à titre de secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

**Résolu** de nommer madame Sarah Raby, Ac. à la présidence du comité des communications.

**Résolu** d'accorder deux équivalences de formation partielle à des candidats à l'exercice de la profession.

**Résolu** de mandater maître Patrick de Niverville pour rédiger les demandes de modifications réglementaires concernant règlements existant, maître Pierre Gauthier pour rédiger les demandes de modifications relatives à la réglementation sur les nouvelles disciplines (Pharmacopée traditionnelle, Qi Gong médical, Tuina), ainsi que maître Manon Lavoie comme procureure dans les dossiers en exercice illégal de l'acupuncture.

Conformément aux articles 62 et 80 du Code des professions, résolu de mandater la présidence de l'ordre afin d'opérationnaliser le mandat de surveillance dévolu au conseil par le Code des professions et de faire rapport au CA.

**Résolu** de vérifier avec l'Office des professions du Québec si les commentaires de l'ordre des acupuncteurs sont requis dans le dossier de la création d'un ordre professionnel en ostéopathie.

**Résolu** d'entériner le renouvellement de l'assurance responsabilité administrateurs et dirigeants avec la compagnie Intact.

**Résolu** de solliciter la collaboration de madame Diane Jobin, Ac. afin de la mandater comme experte, conjointement avec le comité scientifique, dans l'élaboration d'un argumentaire sur l'acupuncture et les opiacés.

**Résolu** de devenir membre de DIRMECH et de mandater monsieur Guilhem Durand, Ac. afin d'assurer une vigie dans ce dossier.

### Conseil d'administration du 19 janvier 2018

**Résolu** d'accorder une demande de dispense de formation continue. **Résolu** d'entériner les recommandations du comité de formation continue concernant:

Les projets de formation suivants :

Stage clinique séquelles d'AVC et problèmes neurologiques avec patients volontaires (Mme Suzanne Robidoux);

Moxibustion (Mme Suzanne Robidoux);

Sclérose en plaques avec patients volontaires (Mme Suzanne Robidoux); Acupuncture japonaise (Avi Magidoff);

Formation de monsieur Jean Motte dont le thème reste à être précisé; Formation de madame Marie-Lore Buidin dont le thème reste à être préciser;

Formation en prévention du suicide;

Esthétique (Shellie Goldstein);

Le réaménagement de la formation : Équilibrage des méridiens (Mme Sonia Tan);

L'ajustement la rémunération de madame Tan au tarif de 250,00 \$ de l'heure.

**Résolu** de demander des précisions au comité de formation continue concernant l'exigence préalable d'avoir suivi la formation crâniopuncture de madame Robidoux pour pouvoir suivre la formation sur le traitement de la sclérose en plaques.

**Résolu** d'aller de l'avant avec le projet de formation sur la sécurité dans l'utilisation des herbes.

**Résolu** d'aller de l'avant avec le projet sur la pharmacopée classique et principes fondamentaux des six syndromes shang han za bing lun (Mme Suzanne Robidoux)

Conformément à une résolution antérieure, les formations suivantes sont automatiquement renouvelées :

Introduction aux principes de la MTO dans l'alimentation quotidienne, Sylvie Robitaille;

Les deuils dans la vie, Marlène Côté;

De bons soins palliatifs pour accompagner et soutenir la vie, Marlène Côré:

Utilisation dynamique des points des 5 éléments, niveau 1, Claude Raymond;

Qi Gong et acupuncture, Claude Kamga Defo;

Équilibrage des méridiens 1, Sonis Tan.

**Résolu** d'aller de l'avant avec la stratégie suivante pour les délinquants en formation continue :

- Premier avis immédiat sur l'échéance et obligation de déclarer ses formations avant le 31 mars 2018;
- Pour les gens en déficit soumission d'un plan de redressement avant le 1<sup>er</sup> juin (20 heures par année plus un tiers des heures manquantes) d'ici le 31 mars 2021;
- Si plan n'est pas soumis plainte automatique au syndic.

**Résolu** d'offrir une réduction de 50 % sur les cours de formation continue non contingentés aux bénévoles de l'ordre.

Résolu d'adopter la politique sur les comités.

**Résolu** de fixer au 24 et 25 février 2018 la prochaine réunion du conseil d'administration portant sur le Plan stratégique qui se tiendra dans la région de Trois-Rivières.

**Résolu** d'adopter le projet de mémoire sur les opioïdes avec les considérants et demander au groupe de travail de fournir une soumission des coûts à prévoir.

**Résolu** d'adopter la position de l'ordre dans le projet de développement d'un programme international en Énergétique des systèmes vivants.

**Résolu** d'autoriser madame Isabelle Dion à utiliser les figures et les tableaux intégrés dans le cadre de son mémoire de maîtrise.

**Résolu** de prendre acte de la démission de madame France Laplace, Ac. de la présidence du comité organisateur du congrès 2018 et de lui adresser nos remerciements pour les services rendus.

**Résolu** d'accorder trois équivalences de formation partielle à des candidats à l'exercice de la profession.

**Résolu** de confier le projet d'interface science tradition au comité scientifique et de leur demander de prioriser ce volet en plus du projet sur les opioïdes et de celui du profil de compétences.

**Résolu** d'adopter les normes d'acupuncture au laser et de soumettre le document au comité scientifique pour validation.

Résolu d'adopter le montant de la cotisation annuelle 2018-2019.

Résolu d'adopter le calendrier des réunions du conseil 2018-2019.

**Résolu** d'adopter les orientations de travail concernant l'avenir de la Fondation de l'OAQ et de ses liens avec l'ordre.

### Conseil d'administration du 24 février 2018

**Résolu** d'accepter une demande de reconnaissance de stage en Chine; **Résolu** de radier une créance irrécouvrable;

Résolu d'accorder trois demandes de dispenses.

### Comités formés par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a formé un comité d'audit, une seule réunion a été tenue avec l'auditeur.

Le conseil d'administration n'a pas formé de comité exécutif, gouvernance, ressources humaines au cours de l'exercice.

Groupe de concertation en acupuncture de l'ordre des acupuncteurs du Québec sur le traitement non pharmacologique de la douleur et prise des opioïdes.

### Membres:

Diane Jobin, Ac.

Élaisne Blain, Ac.

Julie E. Dorval, Ac.

Eve Pinsonneault, Ac.

Johanne Vincent, Ac.

### Activités du comité de la révision des décisions du bureau du syndic

### Membres:

Me François Massicotte, avocat Michel Morissette, Ac.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Aucune formation n'a été offerte aux membres du comité de révision.

### Me François Houle

Directeur général, secrétaire et conseiller juridique

# Comité de la formation initiale

### Membres actuels du comité:

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

- Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.
   Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et du comité
- Me François Houle
   Directeur général et conseiller juridique de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Pour la Fédération des cégeps :

- Madame Anne Couillard
   Directrice adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont
- Madame Stéphanie Racette, Ac.
   Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont

Pour le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport :

 Madame Kareen Boulanger Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal

#### Mandat:

Le comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre des acupuncteurs du Québec, du Collège de Rosemont et du ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des acupuncteurs, notamment de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de l'acupuncture.

### Le comité a pour fonctions :

- de revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au conseil d'administration:
- 2. de donner son avis au conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation :
  - a. sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés par ce que le comité considère, à l'égard de la formation (voir plus haut);
  - b. sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

### Réunions:

Le comité a tenu une réunion durant la période de référence débutant le 1<sup>er</sup> avril 2017 et se terminant le 31 mars 2018.

### Examen des programmes d'études :

Un seul programme d'études donne accès au diplôme délivré par un établissement d'enseignement désigné qui donne droit au permis d'exercice de l'acupuncture.

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par l'établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

### Autres activités du comité:

Aucun travail n'a été réalisé au regard des règlements de l'ordre.

Il est cependant à signaler que bien que nous ayons une copie du règlement sur le comité de la formation, il appert que ledit règlement n'a

jamais été adopté. Les démarches requises pour corriger cette situation ont été entreprises.

Aucune activité de formation n'a été suivie au cours de l'exercice par des membres du comité au regard de leurs fonctions.

L'Ordre a tenu des états généraux sur la profession durant l'exercice précédent et les résultats de cette démarche qui a impliqué l'ensemble des acteurs de la profession ont été déposés au comité de la formation et des mandats ont été donnés par l'Ordre concernant l'élaboration de référentiels de compétences sur des champs d'exercices spécifiques (oncologie, obstétrique, désintoxication, douleurs chroniques) ainsi que les autres modalités thérapeutiques de la médecine traditionnelle orientale - pharmacopée traditionnelle, Qi Gong médical, Zhen Gu/Tuina.

Les préoccupations de l'inspection professionnelle relatives aux résultats annuels du programme d'inspection, la perception des nouveaux acupuncteurs face à l'inspection ainsi que le type d'enseignement dispensé relatif à la stérilisation du matériel semi-critique réutilisable ont fait l'objet d'échanges.

Considérant les démarches de l'Ordre de la physiothérapie en ce sens, des discussions ont porté sur une éventuelle réserve d'acte sur l'utilisation de l'électro stimulateur et du laser en acupuncture.

L'Ordre a informé les partenaires du comité des démarches entreprises pour procéder à la mise à jour des documents relatifs aux protocoles lors d'expositions percutanées accidentelles.

Le département d'acupuncture a partagé de l'information relativement à un projet à l'étude concernant la mise sur pied éventuelle d'un programme de formation sur la modalité thérapeutique du Tuina.

Le département d'acupuncture a consulté l'Ordre concernant une augmentation du nombre d'admissions dans le programme d'acupuncture.

Les modes de communication entre l'Ordre et le Collège en ce qui a trait aux inspections professionnelles et aux problèmes déontologiques ont fait l'objet d'échanges.

Le département d'acupuncture du Collège de Rosemont a partagé les contenus de références pour apporter un éclairage plus précis sur certains cas éventuellement problématiques, notamment : la relation clinique aidante, l'éthique, le diagnostic différentiel, la gestion de clinique et les contrats d'affaires et la prise de la tension artérielle et de la glycémie.

Considérant la problématique relative aux étudiants en stage en milieux hospitaliers, des échanges ont eu lieu concernant la reconnaissance ministérielle à deux niveaux : circulaire des stagiaires et titre d'emploi en milieu hospitalier.

Dans le contexte de la loi 11, des échanges ont eu lieu concernant la problématique des candidats formés à l'étranger en processus d'admission à l'Ordre et qui requièrent une mise à jour professionnelle ou un complément de formation en vue de l'obtention d'une équivalence de formation.

Des échanges ont eu lieu concernant les modes d'évaluation propres à la maison d'enseignement et à l'ordre en vue de pouvoir communiquer une information suffisante et adéquate aux candidats.

L'Ordre a présenté au comité le projet de politique sur le cheminement professionnel qu'il est à développer.

Le référentiel des compétences élaboré par l'Ordre grâce au support financier du MIDI a été déposé dans sa version définitive éditée.

Raymond Bourret, Ac., M.A.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec
et du comité de formation initiale

### Comité d'admission

Membres : Serge Lainey, Ac., président Raymond Bourret, Ac.,M.A. Me François Houle

#### Le comité d'admission

À l'Ordre des acupuncteurs du Québec, le traitement des demandes d'équivalences est assuré par le comité d'admission.

#### Le mandat du comité d'admission

Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission des candidats formés à l'extérieur du Québec ainsi que des candidats ayant déjà été inscrits au registre de l'Ordre et qui demandent à être réadmis.

Sa tâche est principalement de faire l'analyse des composantes de formation et des acquis expérientiels des candidats afin de formuler les recommandations qui en découlent à l'intention du conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice.

Le comité s'est réuni à trois reprises durant l'année 2017-2018 pour effectuer l'analyse de 8 dossiers :

Demandes d'admissions pour l'année 2017-2018		Reçues en 2017-2018	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Analyse non complétée	Démarche d'intégration des dossiers des années antérieures complétées
		15	0	14	0	1	1
	En provenance du Québec	0	0	0	0	0	0
Reconnaissance de diplôme	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	0	0	0	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	0	0	0	0	0	0
	En provenance du Québec	0	0	0	0	0	0
	En provenance du Québec	4	0	4	0	0	0
Reconnaissance de formation	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	1	0	1	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	8	0	7	0	1	1
Reconnaissance autre	Entente « Permis sur permis » avec les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario ou de Terre-Neuve	1	0	1	0	0	0
	Demande de réadmission	1	0	1	0	0	0

# Les mesures compensatoires prescrites aux quatorze personnes concernées par une reconnaissance partielle:

- 14 candidats auxquels a été demandé d'effectuer un complément de formation lié aux compétences sur l'éthique, la déontologie, la tenue de dossiers.
- 6 candidats à qui il a été demandé d'effectuer une entrevue orale structurée ayant pour but de valider le niveau des connaissances, des habiletés et des attitudes liées aux résultats attendus lors de l'examen clinique.
- 10 candidats à qui il a été demandé d'effectuer une épreuve clinique visant à vérifier le niveau de compétence professionnel correspondant aux standards attendus par l'Ordre des acupuncteurs du Québec.
- 9 candidats à qui il a été demandé de se qualifier aux examens de Français administrés par l'Office québécois de la langue française (OQLF).
- 4 candidats à qui il a été demandé d'obtenir la certification RCR pour professionnel de la santé.
- 4 demandes d'admission ont été accordées suite à un complément de formation portant sur la formation générale du diplôme d'étude collégiale (DEC) ou sur l'épreuve uniformisée de français.

### Formations acquises au Canada (2 candidats)

- College of Traditional Chinese Medecine Practitioners and Acupuncturist of Ontario
- Traditional Chinese Medecine & Acupuncture, The Chinese College of Canada, Toronto

### Formations acquises hors du Canada (5 candidats)

- Shan Dong Université de MTC, Jinan, Shandong, Chine
- Heilongjiang University of Traditional Chinese Medecine, Chine
- University of Traditional Chinese Medecine, Chansha, Hunan, Chine
- Institut ACURA Lorient, France
- Chinese University of Hong Kong
- Faculté Leao Sampaio; Spécialisation en acupuncture, Brésil
- Acupuncture & Integrative Medicine College (AIMC); Berkeley, Californie, É-U

### Les démarches d'intégration à la profession entreprises en 2016

 Un candidat formé hors du Québec a complété son parcours d'intégration débutée en 2016

### Les autres conditions et modalités de délivrance des permis :

« L'ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis. »

### Les demandes pendantes de reconnaissance d'une équivalence des autres conditions et modalités :

« Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence des autres conditions et modalités n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. »

Suite à la page 14

### La formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis:

L'Ordre des acupuncteurs a choisi une démarche autonome de formation de certains de ses membres, possédant un intérêt et des connaissances en lien avec les concepts de compétence et d'évaluation, en conformité avec le rapport Bazergui, sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, et en respect des Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquises hors du Québec définis par le Conseil Interprofessionnel du Québec.

La problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que celle de la gestion de la diversité ethnoculturelle, n'ayant fait l'objet d'aucune doléance, le cheminement de formation a, à ce jour, davantage été axée sur l'évaluation des qualifications professionnelles.

À ce titre, des maîtres de cliniques ainsi que des spécialistes de contenu ont été formés aux différentes règles régissant des évaluations les plus équitables, les plus transparentes et les plus efficaces possible.

# Les actions menées par l'ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste :

L'Ordre, en vue de faciliter la reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation, a défini un parcours type d'intégration à la profession afin de faciliter le suivi des différentes étapes nécessaires à la reconnaissance des compétences attendues pour l'exercice de la profession d'acupuncteur au Québec.

L'énoncé de la politique de reconnaissance des acquis et des compétences est, à cet effet, disponible sur le site web de l'OAQ.

L'OAQ, afin de permettre aux candidats formés hors du Québec d'être, préalablement à une demande d'admission, informés adéquatement des conditions pour exercer la profession d'acupuncteur au Québec, a mis en ligne un outil d'autoévaluation des connaissances nécessaires à la démonstration des compétences professionnelles. En lien avec cette autoévaluation, l'OAQ a également produit une entrevue orale structurée (EOS) qui vise à accompagner les candidats qui ont besoin d'une appréciation plus formelle de leurs connaissances en lien avec les différentes compétences professionnelles évaluées lors de l'épreuve clinique. Finalement, pour assurer la plus grande transparence possible, l'OAQ a rendu accessible le cahier d'observation des comportements utilisé lors de l'épreuve clinique visant l'évaluation des compétences professionnelles.

Suivant la définition de la compétence retenue, l'OAQ s'est doté d'une démarche d'évaluation des compétences indépendante des parcours de formation des différents candidats. Qu'il s'agisse de la voie académique ou de savoir-faire acquis de l'expérience du travail, l'épreuve clinique cherche d'abord à mesurer la capacité à résoudre les différentes situations cliniques liées à l'exercice de la profession d'acupuncteur au Québec.

Afin d'augmenter l'objectivité de l'évaluation des compétences, l'OAQ s'est doté d'un système mixte qui scinde l'observation des comportements, démontrés lors de la réalisation de l'épreuve clinique, de l'évaluation finale administrée par le comité d'admission suivant l'application d'un algorithme quantifiant l'atteinte des différentes compétences attendues d'un candidat minimalement compétent.

Suivant les résultats obtenus, le comité d'admission, à partir des normes établies par l'OAQ, a la possibilité de recommander une reconnaissance totale ou partielle des acquis de formation attendus d'un acupuncteur minimalement compétent. Au final de cette évaluation, le

candidat peu se voir accorder un permis d'exercice sans restriction, un permis restrictif accompagné d'une prescription de complément de formation ou simplement une prescription de complément de formation devant mener à une nouvelle épreuve clinique.

### Les activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences :

« Aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. »

Serge Lainey, Ac. Président du comité d'admission

# Comité de règlementation

Membres: Raymond Bourret, Ac., M.A.

Maxime Deshaies, Ac.

Me François Houle

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A., présidente

#### Réunion

Aucune réunion réunissant l'ensemble des membres du comité de règlementation n'a été tenue pour l'année 2017-2018 puisque les activités ont porté exclusivement sur les demandes de modifications règlementaires préparées en vue d'être adressées à l'Office des professions du Québec.

### **Activités 2017-2018**

Me Houle et madame Vincent sont les membres du comité qui ont préparé les demandes en se référant au *Guide de bonnes pratiques aux fins de l'élaboration d'un règlement* pour six de nos règlements actuels

### Projets 2018-2019

Pour l'année en cours, Me Houle et madame Vincent du comité de règlementation s'attarderont principalement à compléter les demandes de modification règlementaire à transmettre à l'Office des professions.

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A. Présidente du comité de règlementation

### Comité de révision – équivalences

Membres : Ginette Bouré, Ac. Nicole Houle Judith Curnew, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

# Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession-acupuncture

### Directives / Guides de pratique

### **Directives**

Directive relative à l'application de la politique RCR

Directive relative à l'application de l'article 12 de la Loi sur l'acupuncture

Directive relative à la formation sur la sécurité dans l'usage des produits de la pharmacopée chinoise

Directive sur la formation continue obligatoire

Directive relative à l'utilisation des médias sociaux

### Guides de pratique

Expositions percutanées accidentelles (2008-2018)

Trousse pour expositions percutanées accidentelles

Consentement — Formule de consentement pour divulgation, consultation et cueillette de renseignements

Consentement pochette

Dossier type (français, anglais)

Guide de prévention des infections (2008)

Tenue des dossiers par les acupuncteurs : éléments généraux et particuliers (2008, 2018)

Guide sur la formation continue obligatoire

L'inconduite sexuelle

### Avis et prises de position

Aucun

#### Référentiel

Polygramme des compétences liées à l'exercice de la profession d'acupuncteur au Québec (2010-2015)

The polygram of competencies for the Practice of Acupuncture in Quebec

### Législation et règlementation de l'Ordre

Règlements en cours de révision-non transmis à l'Office (Calendrier règlementaire 2017-2018)

Des rencontres de travail réunissant le Directeur général et la responsable des affaires professionnelles et règlementaires ont eu lieu en cours d'année. Une fiche (Annexe 7) a été complétée (non transmises à l'Office) pour chacun des 5 règlements suivants :

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalences de diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des acupuncteurs du Québec (1969); article habilitant du Code des professions: 93, c) et c.1

Règlement sur la formation continue des acupuncteurs (1636); article habilitant du Code des professions: 94, o)

Règlement modifiant le Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux acupuncteurs; article habilitant du Code des professions: 94, j)

Règlement sur l'exercice de l'acupuncture par les médecins; article habilitant du Code des professions: 94, h)

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec (1440) article habilitant du Code des professions: 90

### Normes, guides ou standards de pratique de l'Ordre ou lignes directrices relatives à l'exercice de la profession

### Directives mises à jour en cours d'exercice 2017-2018

Tenue des dossiers par les acupuncteurs : éléments généraux et particuliers

### Guides d'exercice mis à jour en cours d'exercice 2017-2018

Expositions percutanées accidentelles

Trousse pour expositions percutanées accidentelles

Directive relative à l'utilisation des médias sociaux

Offre de formation continue 2018

### Projets

Directives présentées au CA en cours d'exercice 2017-2018:

Directive relative aux instruments utilisés pour la technique du Guasha : adoptée le 31 août par le CA de l'OAQ

Directive relative à l'utilisation du laser : projet en développement

### Avis ou énoncés de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Au cours de l'exercice 2017-2018, l'ordre n'a pas émis d'avis ni d'énoncés de position.

### Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

#### Référentiel

Le Polygramme des compétences liées à l'exercice de la profession d'acupuncteur au Québec est en révision.

Type de travaux effectués (élaboration, révision);

Consultations menées auprès d'autres ordres professionnels et ministères, s'il y a lieu, et auprès de ses membres;

Documents ayant fait l'objet d'une publication au cours de l'exercice.

### Autres activités de soutien aux membres dans leur pratique professionnelle

Mentorat ou le coaching au regard du démarrage de l'exercice, d'un changement de domaine de pratique, ou d'un retour à la pratique après une absence prolongée.

# Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs doit, conformément au premier alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'ordre.

De plus, selon le deuxième alinéa de cet article, le comité d'inspection ou l'un de ses membres peut procéder à une inspection portant sur la compétence des membres, de sa propre initiative ou à la demande du conseil d'administration.

### Nom de la personne nommée responsable de l'inspection professionnelle

« L'ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle en vertu d'un règlement en application de l'article 90 du Code. »

### Composition du comité d'inspection professionnelle

Membres

du comité: Danielle Lapointe, Ac. membre/inspectrice

Jean Legault, Ac., secrétaire Johanne Vincent, Ac., présidente

Inspectrices: Christine Labrèque, Ac.

Marie-Claude Marleau, Ac.

Anne Paré, Ac.

### Nombre de réunions :

Pour l'année 2017-2018, le comité d'inspection a tenu 10 réunions au siège social de l'ordre.

Au cours de ces réunions, le CIP a analysé les rapports de visite produits par les inspectrices ainsi que les questionnaires d'autoévaluation dûment complétés par les membres sélectionnés.

### Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Pour son programme annuel de l'année 2017-2018, le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des acupuncteurs avait établi des critères de sélection pour la surveillance de l'exercice de la pratique par les membres de l'ordre. Ce programme avait été adopté par le Conseil d'administration de l'ordre.

Nous avions prévu inspecter 100 acupuncteurs, visites en présentiel et autoévaluations combinées, soit un peu plus de 10 % de nos membres actifs.

Nous avions établi des critères de sélection qui touchaient notamment les membres issus de la clause grand-père et dont les numéros de permis allaient de 1986 à 1990.

### Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice

Les inspectrices ont effectué 71 visites dans le cadre du dernier programme annuel. De ce nombre, huit étaient des demandes du conseil d'administration de l'ordre pour donner suite à l'émission de permis de pratique.

De plus, mentionnons que 27 membres ont eu à répondre au questionnaire d'autoévaluation que nous leur avons fait parvenir.

Aucune inspection individuelle n'était pendante au 31 mars de l'exercice en cours. Tous les rapports de visite ainsi que les questionnaires d'autoévaluation complétés par les membres avaient été analysés par le comité d'inspection professionnelle.

### Bilan des inspections professionnelles

Comme l'indique le tableau synthèse qui suit, cette planification de la gestion de risque s'est traduite par une légère augmentation des lacunes observées.

### Tableau synthèse #1

Recommandations	Inspections	Autoévaluation	2017-2018	2016-2017
	en présence 71	27	% Total / 98	% Total / 76
RCR	(R2B) 22	(R7) 9	32 %	32 %
Table / Vinyle	(R22A) 15	(R21) 0	21 %	21 %
Lampe / ISMIA	(R26) 30	(R27) 2	33 %	39 %
Matériel désinfection générale	(R32A) 22	(R36) 3	26 %	20 %
Savon	(R34) 31	(R40) 4	36 %	25 %
Bon cueillette	(R38) 26	(R34) 14	41 %	36 %
Opinion	(R50) 22	(R54F) 0	22 %	14 %
# Aiguilles insérées	(R54) 19	(R57B) 2	21 %	14 %
# Aiguilles retirées	(R55) 21		23 %	17 %

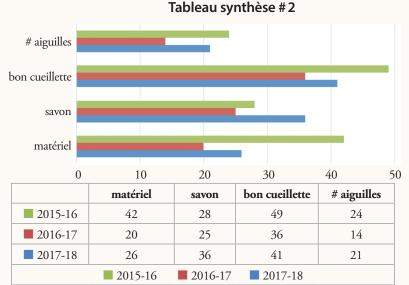
Dans ce tableau, l'on peut noter que près du tiers des acupuncteurs inspectés n'avaient pas encore fait la mise à jour de leur formation en réanimation cardio-respiratoire.

Par ailleurs, nous pouvons constater que le CIP a demandé à 15 acupuncteurs de modifier leur façon de procéder pour le recouvrement de leurs tables de traitements.

Pour ce qui est de l'utilisation des lampes électromagnétiques, le comité a demandé à 32 membres de modifier leur questionnaire-patient en ajoutant une question identifiant plus spécifiquement les patients porteurs d'ISMIA.

Le tableau synthèse nous indique également que 22 acupuncteurs n'indiquaient pas correctement leur opinion quant à la nature de la maladie du patient dans leurs dossiers.

Dans le prochain tableau, nous avons répertorié les éléments plus spécifiques à la prévention des infections et avons comparé les données des trois dernières années.



Ainsi, par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une augmentation des lacunes observées pour l'année 2017-2018. Toute-fois, mise à part la question du choix des savons, les lacunes étaient moins fréquentes que pour l'année 2015-2016.

### Inspections de suivi

« Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice. »

### Inspection sur la comptabilité en fidéicommis

L'ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommis.

### Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence

Pour la période concernée, « aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars de l'exercice précèdent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice. »

### Membres ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

Les membres du comité d'inspection ont analysé 98 rapports (vérifications en présentiel et autoévaluation) reliés à la vérification générale.

Tous les membres rencontrés par nos inspectrices, ainsi que ceux ayant répondu au questionnaire d'autoévaluation, ont reçu une liste des corrections à apporter pour corriger les lacunes observées par le comité d'inspection professionnelle.

Précisons que certains de ces membres ont été conviés au siège social de l'ordre aux fins de fournir au CIP des explications quant à certains aspects de leur pratique.

### Recommandations du comité d'inspection professionnelle

« Aucune audience n'a été tenue au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle. »

Aucune recommandation n'a été adressée au conseil d'administration de l'ordre d'obliger un des membres à suivre et réussir une formation ou un stage.

### Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

« Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice. »

### Nombre de membres ayant fait l'objet d'informations au syndic

Par ailleurs, 6 des rapports étudiés nous semblaient présenter des lacunes déontologiques. Des informations relatives à ces rapports ont donc été transmises au bureau du syndic.

#### Autres activités du CIP

Pour faire suite à l'adoption par le CA de l'ordre du nouveau guide « *Tenue des dossiers par les acupuncteurs : éléments généraux et particuliers »*, nous avons procédé à une refonte majeure de tous les outils utilisés pour l'inspection professionnelle. Ce travail nous a d'ailleurs permis d'harmoniser le « *Rapport de visite »* et le « *Questionnaire d'autoévaluation »* et d'élaborer un document unique — « *Corrections à apporter »* — qui convient aux deux formes d'inspection.

Nous avons préparé un projet de directive relative aux instruments utilisés pour la technique du Guasha que nous avons soumis au conseil d'administration de l'ordre.

Par ailleurs, la présidente du CIP est toujours active au sein du forum de l'Inspection du CIQ. Elle a participé au dernier colloque des dirigeants des ordres professionnels et à quelques-unes des rencontres et conférences organisées par l'Office des professions et par le Conseil Interprofessionnel du Québec.

### Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A. Présidente du comité d'inspection professionnelle

# Comité de la formation continue

### Liste des membres du comité:

- Jacques Couturier, Ac. (membre démissionnaire juin 2017)
- Sandrine Dionne-Gougeon, Ac. (membre démissionnaire avril 2017)
- Isabelle Lacasse, Ac. (présidente du comité à compter de juillet 2017 membre démissionnaire avril 2018)
- Patrick Dugas, Ac.
- Sacha Girard, Ac.
- Geneviève Vanier (nouvelle membre en date du 25 août 2017)
- Jean Marc St Germain, Ac., président du comité (membre démissionnaire juin 2017)
- Liette Baillargé (préposée à la FC et aux communications)

### Mandat du comité:

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habilités ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

#### Fonctions du comité:

- Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.
- Veiller à l'élaboration des projets et les soumettre au Conseil d'administration pour approbation.
- Mener à terme les projets approuvés.
- Offrir un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.
- Procéder au suivi des dossiers de formation continue des acupuncteurs.
- Statuer sur la conformité des formations suivies selon les exigences de la directive de formation continue obligatoire (DFCO).

### Application d'un règlement sur la formation continue (cf. article 94, paragraphe o)

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue de ses membres en application du paragraphe o de l'article 94 du Code. Toutefois, l'Ordre s'est doté en 2009 d'une directive de formation continue obligatoire.

### Dispenses de formation continue

Nombre de demandes reçues au cours de l'exercice : 15 Nombre de membres concernés par les demandes reçues : 14 Demandes refusées au cours de l'exercice : 3 Nombre de membres concernés par les demandes refusées : 2

### Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement (directive)

- Nombre de radiation du tableau de l'ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet: 7
- Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 1
- Révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet: 0

### Réunions du comité

Le comité s'est réuni à 4 reprises durant la période du  $1^{\rm cr}$  avril 2017 au 31 mars 2018 :

- 7 avril 2017
- 25 août 2017
- 20 octobre 2017
- 15 décembre 2017

### Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- AGA de l'OAQ septembre 2017.
- Préparation et publication de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2018.
- Élaboration du calendrier de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2018.
- Organisation, encadrement et présence lors des formations offertes.
- Analyses de différentes demandes de recevabilité de formations suivie par les acupuncteurs dans la cadre de la DFCO.

### Activités de formations continues facultatives inscrites au programme:

1. Mentorat: 1er avril 2017 à Lévis

Titre: « Mentorat – Perfectionnement »

Formatrice : Mme Annie Dubois, Ac. Nombre d'heures de formation : 6.25 Nombre de participants : 12

2. **Éthique :** 27, 28 et 29 avril 2017 à Montréal

Titre: « Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet »

Formateurs: M.Raymond Bourret, Ac., M.A. Mme Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.- M.Alain Migneault, Ac.

Nombre d'heures de formation : 22.5 Nombre de participants : 68

3. Acupuncture : 3 et 4 juin 2017 à Montréal

Titre : « Système d'équilibrage des méridiens — Niveau 1 : systèmes simples »

Formatrice : Mme Sonia F. Tan (DAOM USA) Nombre d'heures de formation : 14 Nombre de participants : 52

4. **Acupuncture:** 3 juin 2017 à Québec

Titre : « Utilisation dynamique des points des 5 éléments: niveau 2 »

Formateur : M.Claude Raymond, Ac. Nombre d'heures de formation : 7 Nombre de participants : 26 5. **Acupuncture:** 16 et 17 septembre 2017 – 21 et 22 octobre 2017 - 25 et 26 novembre 2017 à Montréal

Titre: « Qi gong et acupuncture » Formateur: M.Claude Kamga Defo, Ac. Nombre d'heures de formation : 42 Nombre de participants : 26

6. Acupuncture: 23 et 24 septembre 2017 à Montréal

Titre: « Système d'équilibrage des méridiens — Niveau 2: systèmes multiples »

Formatrice: Mme Sonia F. Tan (DAOM USA)

Nombre d'heures de formation: 14 Nombre de participants : 53

7. **Colloque 2017 :** 29 septembre 2017 à Québec

Titre: « Sensibilisation sur le suicide » Nombre d'heures de formation : 3 Nombre de participants : 108

8. Acupuncture: 13, 14 et 15 octobre 2017 à Montréal

Titre: «Acupuncture crânienne avancée pour les conditions neurologiques, psychosomatiques et le traitement de la maladie du Parkinson par la médecine chinoise »

Formatrice: Mme Suzanne Robidoux (DOM Chine)

Nombre d'heures de formation : 21 Nombre de participants : 42

9. Acupuncture: 16 octobre 2017 à Montréal

Titre : « Traitement de la maladie du Parkinson par la médecine chinoise »

Formatrice: Mme Suzanne Robidoux (DOM Chine)

Nombre d'heures de formation: 7 Nombre de participants : 24

10. Pharmacopée chinoise: 23 octobre 2017 à Montréal

Titre: « Toxicité des herbes chinoises et leurs interactions avec les médicaments biomédicaux»

Formatrice: Mme Suzanne Robidoux (DOM Chine)

Nombre d'heures de formation: 8 Nombre de participants : 57

11. Éthique: 2, 3 et 4 novembre 2017 à Montréal

Titre: « Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet »

Formateurs: M.Raymond Bourret, Ac., M.A- Mme Johanne

Vincent, Ac., LL.M., M.A.- M.Alain Migneault, Ac.

Nombre d'heures de formation : 22 Nombre de participants : 35

12. Acupuncture: 4 novembre 2017 à Montréal

Titre : « Utilisation dynamique des points des 5 éléments niveau 1 »

Formateur: M.Claude Raymond, Ac. Nombre d'heures de formation : 7 Nombre de participants : 33

13. Acupuncture: 5 novembre 2017 à Montréal

Titre: « Utilisation dynamique des points des 5 éléments niveau 2 »

Formateur: M.Claude Raymond, Ac. Nombre d'heures de formation : 7 Nombre de participants : 47

14. Acupuncture: 18 et 19 novembre 2017 à Montréal

Titre: «Introduction aux principes de la MTO dans

l'alimentation quotidienne »

Formatrice: Mme Sylvie Robitaille, Ac. Nombre d'heures de formation: 14 Nombre de participants : 36

15. Mentorat: 24 novembre 2017 à Montréal

Titre: « Programme de mentorat — Mentor »

Formatrice: Mme Annie Dubois, Ac. Nombre d'heures de formation : 5 Nombre de participants : 10

16. Mentorat: 24 novembre 2017 à Montréal

Titre: « Programme de mentorat — Mentoré »

Formatrice: Mme Annie Dubois, Ac. Nombre d'heures de formation : 3.5 Nombre de participants : 10

17. Acupuncture: 2 et 3 décembre 2017 à Québec

Titre: « Introduction aux principes de la MTO dans l'alimentation quotidienne »

Formatrice: Mme Sylvie Robitaille, Ac. Nombre d'heures de formation : 14 Nombre de participants : 36

18. Acupuncture: 20 et 21 janvier 2018 à Montréal

Titre: «La révolution des ventouses — du passé à aujourd'hui: Techniques intégrées pour acupuncteurs »

Formatrice: Mme Lisa M. Dowling, Ac. Nombre d'heures de formation: 14 Nombre de participants : 37

19. Gestion: 11 mars 2018 à Montréal

Titre: « Gestion organisationnelle et financière en acupuncture»

Formateur: M.Daniel Carpentier, CPA CMA

Nombre d'heures de formation : 7 Nombre de participants : 21

20. Acupuncture: 23, 24 et 25 mars 2018 à Montréal

Titre: «Acupuncture japonaise – Traitement des troubles endocriniens et des syndromes complexes »

Formateur: M.Avi Magidoff, Ac. Nombre d'heures de formation : 20 Nombre de participants : 42

### Activités de formations continues obligatoires inscrites au programme :

#### 21. RCR

Titre: « Dispensateur de SIR (C) »

Formateur: Formation Prévention Secours inc.

Nombre d'heures de formation : 6 Nombre de participants : 124

- 1. Longueuil, le 2 avril 2017, 6 participants
- 2. Québec, le 7 avril 2017, 3 participants
- 3. Québec, le 13 octobre 2017, 4 participants
- 4. Montréal, le 14 octobre 2017, 3 participants
- 5. Longueuil, le 15 octobre 2017, 4 participants
- 6. Longueuil, le 10 novembre 2017, 6 participants
- 7. Montréal, le 12 novembre 2017, 8 participants
- 8. Laval, le 19 novembre 2017, 12 participants
- 9. Laval, le 19 janvier 2018, 11 participants
- 10. Québec, le 21 janvier 2018, 4 participants
- 11. Repentigny, le 21 janvier 2018, 6 participants
- 12. St-Agathe des monts, le 2 février 2018, 11 participants
- 13. Longueuil, le 4 février 2018, 8 participants
- 14. Gatineau, le 9 février 2018, 7 participants
- 15. Montréal, le 11 février 2018, 11 participants
- 16. Longueuil, le 23 février 2018, 11 participants
- 17. Montréal, le 18 mars 2018, 9 participants

### Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue:

À la fin de cette troisième année de la troisième période de référence et malgré un nombre élevé de formations qui ont été annulées, nous avons été en mesure d'offrir plusieurs formations. Afin de pallier à ce nombre élevé d'annulations, nous avons prévu inclure de nouvelles formations en cours d'année. Ainsi de nouvelles formations ont été ajoutées (tel que celles de Mme Tan et de Mme Robidoux) et se poursuivront à l'automne 2018.

Ce faisant, nous sommes en mesure de poursuivre notre offre de formation et planifier l'année 2019 en se reposant en partie sur deux séries de formations qui connaissent un grand succès.

#### Conclusion

La période 2017-2018 fut l'année où la participation à nos activités a été l'une des plus élevées, et ce pour une année où nous n'avons pas de congrès international. Au total, 883 acupuncteurs ont participé (certains à plus d'une occasion durant l'année) à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de 10 455 heures-personnes de formation continue. À titre comparatif, voici les heures effectuées pour les années précédentes :

Période	Nombres d'heures effectuées	Période de congrès international
2017-2018	10 455	non
2016-2017	10 492.5	non
2015-2016	8 697	non
2014-2015	12 926	oui
2013-2014	8 700	non
2012-2013	7 902	non
2011-2012	8 700	non
2010-2011	9 500	oui

Considérant environ 910 membres x 60 heures par période de référence, les besoins en formation continue sont de 54 600 heures-personne par période, soit 18 200 heures-personne par an. L'offre de formation de l'OAQ représente environ 57.5 % du besoin total et les acupuncteurs utilisent d'autres ressources pour combler la différence.

Le comité de formation continue a à cœur d'offrir aux acupuncteurs des formations qui les intéressent et les stimulent dans leurs objectifs de maintenir et développer leurs connaissances et ainsi améliorer les soins offerts au public.

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :

Liette Baillargé, Préposée à la formation continue du CFC



### Service des enquêtes

### Service constitué de deux (2) acupuncteurs

Alain Migneault, Ac., syndic Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

### Le service des enquêtes se subdivise en trois (3) secteurs :

Le Bureau du syndic La répression de la pratique illégale Le service de renseignements et de liaison

### Le Bureau du syndic

Le bureau du syndic a comme mandat de faire enquête pour donner suite à une demande ou une information portée à son attention en provenance :

- d'une plainte formelle du public;
- d'une demande du comité d'inspection professionnelle;
- ou de toutes autres sources d'informations (assureurs, organismes, médias, etc.).

Les enquêtes peuvent faire référence à des infractions au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement ou directives adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

### La répression de la pratique illégale

Sous l'autorité du conseil d'administration de l'OAQ, le secteur de la répression de la pratique illégale procède à des enquêtes sur des personnes qui utilisent illégalement le titre d'acupuncteur ou son abréviation et/ou qui exercent illégalement l'acupuncture sans être membres en règle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

En fonction des preuves présentées, le conseil d'administration peut déposer des plaintes de natures pénales à l'endroit de ces personnes pour usurpation de titre d'acupuncteur et/ou pour exercice illégal de l'acupuncture.

### Le Service de renseignements et de liaison

Sous la supervision du Bureau du syndic, le service de renseignements et de liaison répond aux diverses interrogations en provenance du public, d'acupuncteurs et d'organismes afin de les informer sur les divers aspects de la pratique de l'exercice de l'acupuncture et sur l'exercice illégal.

### Rapport annuel 2017-2018

### Bureau du syndic

### 

Total: 19

### Conclusions des enquêtes au 31 mars 2018

Les conclusions des enquêtes du Bureau du syndic furent les suivantes: Ce montant tient compte des enquêtes effectuées par le Bureau du syndic pour les années antérieures ainsi que celle de l'année 2017-2018.

Décisions du bureau du syndic	Nombre	Année	Répartition
		2015-2016	22
Plainte non retenue (pas de dépôt de plainte)	37	2016-2017	11
(pas de depot de plainte)		2017-2018	4
Dépôt de plainte devant le Conseil de discipline	0	2017-2018	0
Référé au comité d'inspection professionnel	0	2017-2018	0
Radiation	8	2015-2016	7
Nadiation	0	2016-2017	1
		2014-2015	1
En cours d'enquête	30	2015-2016	12
(sans décision)	39	2016-2017	12
		2017-2018	14
Conciliation par le syndic	1	2017-2018	1
Total	85		

Autres requêtes, enquêtes décisions et formations	
Requêtes en suspension ou limitation provisoires du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0
Enquêtes rouvertes au bureau du syndic	0
Enquêtes des syndics ad hoc	0
Décisions rendues par les syndics ad hoc	0
Nature des plaintes déposées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics ad hoc	0
Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate	0
État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics ad hoc	N/D
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Échange de renseignements avec d'autres syndics	N/D
Formation du bureau du syndic relative à leurs fonctions	N/D
Autres activités du bureau du syndic	N/D
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	
Conciliation des comptes d'honoraires	0
Arbitrage des comptes d'honoraires	0
Demande d'accès à l'information	
Demande d'accès à l'information au bureau du syndic	0

### Pratique illégale

### Dossiers en pratique illégale :

### 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Enquêtes complétées	Nombre: 3
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé:	
Portant sur l'exercice illégal et	
sur l'usurpation de titre réservé :	2
Poursuites pénales intentées	Nombre: 2
Poursuites pénales intentées Portant sur l'exercice illégal : Portant sur l'usurpation de titre réservé :	0
Portant sur l'exercice illégal :	0

sur l'usurpation de titre rés		2	
Jugements rendus	Acquittant l'intimé		nt l'intimé ipable
Portant sur l'exercice illégal :	0		0
Portant sur l'usurpation			
de titre réservé :	0		0
Portant sur l'exercice illégal			
et l'usurpation de titre réserv	ré : 0		2
Montant des amendes in	nposées	9 000 \$	

Alain Migneault, Ac. **Syndic** 

### Le service de renseignements et de liaison

Le service de renseignements et de liaison, relevant du bureau du syndic, a pour mission notamment de répondre aux questions émanant du public ou des membres de l'Ordre. Outre les questions sur les normes de pratique et les possibilités de traitement habituellement posées par le public, nous répondons aussi aux acupuncteurs(es) qui se questionnent pour leur part sur des aspects faisant référence aux diverses lois et autres règlements qui encadrent la profession.

### Vos sources d'informations

Pour toutes questions relatives à la règlementation dans l'exercice de la profession, nous vous invitons à relire les capsules dans les précédents numéros du Point-Source ou le Point-Source Express ainsi que les lois et les règlements disponibles dans votre Guide de pratique professionnelle ou sur internet. Vous y trouverez en grande partie les réponses à vos questions.

### Relation d'affaires

Nous avons reçu également de nombreux appels en lien avec les relations d'affaires. Les acupuncteurs (es) exercent de plus en plus dans le cadre de cliniques multidisciplinaires et rencontrent certaines difficultés lorsqu'une des parties souhaite rompre le lien d'affaires. C'est dans ce contexte que nous rappelons que la signature d'un contrat respectueux de la règlementation encadrant la profession d'acupuncteur(e) permettra au professionnel de faire face à ses obligations déontologiques.

Pour toutes autres questions, vous pouvez également contacter le service de renseignements et de liaison à l'adresse suivante : guilhem.durand@o-a-q.org

### Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

### Comité de révision - syndic

Membres: Michel Morissette, Ac. Francine Boileau, Ac. Me François Massicotte

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de quatre personnes nommées par le Conseil administratif de l'Ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Conseil administratif.

Au moins, une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision-syndic a été inactif pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Se	rvice de	renseignements et	liaison	- 0.A.Q. 2017-2018		
Relevé des demandes d'informations						
Provenance		Nature des demandes Nombre		Actions tenues	Nombre	
des demandes (Téléphone ou courriel)	Nombre	Généralités		Actions du Bureau d'enquête et du syndi		
Public	78	Possiblités de traitements	22	Avis verbal	0	
Acupuncteurs	154	Acupuncture : Généralité et qualité de soins	36	Avis écrit	0	
Ordres professionnels /	4	Équipement / fourniture	22	Références		
Corporations		Equipement/ lourniture	22	Référence au CIP	6	
Autres Professionnels	8	Hygiène et asepsie	6	Référence au syndic	9	
Propriétaire de clinique	15		<b>Réglementation / éthiques</b> Référé au ser		12	
Autres thérapeutes	.,	Dont Gestion effets / dossiers	38	de pratique illégale		
CSST/SAAQ	1	Publicité / Médias sociaux	29	Demande d'accès à l'information / syndic	0	
Compagnies d'assurance	5	Honoraires / reçus	24	Référence bureau O.A.Q. / Secrétariat / Formation continue	2	
Médias	0	Divers éthique / déontologie / Règlementation	44	Référé à un autres Ordre / Instance	6	
CECED.		Autres sujets		D/C/ / N H	_	
CEGEP	1	Attitude du professionnel	18	Référé à l'acupuncteur traitant	3	
Autres	0	Affaires, Association affaire et relation interprofessionnelle	24	Référé à l'assurance professionnelle	2	
	•	Accidents et incidents	17			
		Assurances / CSST	3			
		Divers	1			
		Requêtes				
		Demande à être référée au syndic	9			
		Demande à être référeé au Bureau de pratique illégale	12			
		Demande d'accès à l'information	0			
		Demande concernant UASD (Pht)	4			
Total d'appels	266			<u> </u>		

### Conseil de discipline

### Mandat du comité

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

### **Composition du Conseil**

Le conseil est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'Ordre.

Le conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Présidente: Me Marie Josée Corriveau

Membres: Nancy Deschênes, Ac.

Annie Dubois, Ac. Diane Girard, Ac. Micheline Grégoire, Ac.

Alberto Daniel Masckauchan, Ac.

Julie Nadeau, Ac. Francine Paré, Ac. Lise St-Laurent, Ac.

Secrétaire: Me François Houle

Madame Nicole Ouellette à compter de juin 2017

Rapport des activités du Conseil de discipline				
Décision du Conseil de discipline	Nombre de décisions			
Autorisant le retrait de la plainte	0			
Rejetant la plainte	0			
Acquittant l'intimé	0			
Déclarant l'intimé coupable	3			
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0			
<ul> <li>Imposant une sanction :</li> <li>Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – amende (1)</li> <li>Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – radiation temporaire (2)</li> </ul>	3			
Total	6			
Le nombre d'audiences complétées par le Conseil de discipline Aucun dossier est en délibéré. Trois en attente d'audie				
	Nombre de décisions			
Recommandation au Conseil d'administration	0			
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours	4			
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	2			
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0			

Le comité a été actif dans cinq (5) dossiers au cours de l'exercice financier 2017-2018.

### Dans un premier dossier (42-2009-01), l'acupuncteur a été accusé:

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion des ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (7 chefs);

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (6 chefs);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs (1 chef);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs);

Trois journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier.

L'intimé a été reconnu coupable sur onze (11) des seize (16) chefs d'accusation portés contre lui.

Il a été condamné à huit mois de radiation ainsi qu'au paiement

Le dossier est présentement en appel devant le Tribunal des professions.

### Dans un second dossier (42-2015-01), l'acupuncteur a été accusé:

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en abusant de la relation professionnelle qu'il entretenait avec sa patiente en posant des gestes abusifs à caractère sexuel en plus de tenir des propos abusifs à caractère sexuel;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine en n'ayant pas une conduite irréprochable envers sa patiente en lui demandant de se dévêtir sans lui offrir de jaquette et en demeurant dans la pièce;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de maintenir une relation de confiance avec son patient en tenant des propos abusifs à caractère sexuel envers la conjointe de ce dernier;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant preuve de violence verbale et psychologique envers sa patiente;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en utilisant une charte de couleur pour l'examen de la langue non conforme aux normes de pratique généralement reconnues en acupuncture;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de prendre des moyens raisonnables afin de faire respecter le secret professionnel;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier.

Quatre journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier. L'intimé a été condamné à cing années de radiation ainsi gu'au

paiement des déboursés. Le dossier est présentement en appel devant le Tribunal des pro-

### Dans un troisième dossier (42-2016-01), l'acupuncteure a été accusée :

fessions.

D'avoir fait défaut de fournir un dossier patient à une enquêtrice de la CSST alors que celle-ci était dûment autorisée à le requérir;

D'avoir entravé le travail des syndics en les empêchant de prendre connaissance de dossiers patients;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier patient;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de destruction de dossiers patients;

D'avoir omis de suivre les recommandations du comité d'inspection professionnelle;

D'avoir omis de se conformer à son obligation de suivre un cours de perfectionnement sur la tenue de dossier imposé par le conseil d'administration de l'Ordre;

D'avoir omis de maintenir à jour et de perfectionner ses connaissances en ne complétant pas ses heures de formation continue;

D'avoir fait défaut de respecter un engagement envers le syndic. Une journée d'audience a été nécessaire dans ce dossier.

L'intimée a été reconnue coupable sur l'ensemble des vingt-sept (27) chefs d'accusation portés contre elle.

Elle a été condamnée à une période de radiation de 18 mois.

Elle a également été contrainte de suivre et de réussir un cours de perfectionnement en matière de tenue de dossier ainsi que de compléter les heures manquantes de formation continue.

Elle a été condamnée aux paiements des déboursés.

Le dossier est présentement en appel devant le Tribunal des professions.

### Dans un quatrième dossier (42-2016-02), l'acupuncteure a été accusée :

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession ou à la discipline des membres, en établissant une politique dévalorisant l'image de la profession laquelle consiste à requérir de ses patients une bouteille de vin ou un produit gastronomique à titre de dédommagement, en cas d'une deuxième demande d'annulation ou de déplacement de rendez-vous.

Deux journées d'audience ont été nécessaires dans ce dossier. L'intimée a été condamnée à une amende de 2 500,00 \$ et au paiement des déboursés.

### Dans un cinquième dossier (42-2016-02), l'acupuncteure a été accusée :

D'avoir omis de fournir à sa patiente les explications nécessaires à l'appréciation et à la compréhension des services professionnels qu'elle lui a rendus;

D'avoir omis d'informer sa patiente du coût approximatif des services professionnels requis;

De ne pas s'être assurée que son collègue procède avec tact et mesure lors de la perception des honoraires;

De ne pas avoir obtenu le consentement éclairé de sa patiente lors de la vente de pharmacopée orientale;

D'avoir omis d'inscrire au dossier le décompte des aiguilles insérées et retirées;

D'avoir entravé le travail du syndic en rédigeant en partie ses dossiers en caractères et/ou idéogrammes chinois;

D'avoir omis de tenir un registre et/ou agendas de ses rendez-vous de manière conformes;

D'avoir omis d'utiliser un système de classement ordonné de ses dossiers:

D'avoir omis de respecter les règles en matière de tenue de dossier; D'avoir mis sur pied un stratagème permettant l'émission de plusieurs reçus non conformes;

D'avoir surpris la bonne foi et/ou abusé de la confiance des syndics en omettant de respecter les engagements pris auprès de ces derniers;

D'avoir surpris la bonne foi et/ou abusé de la confiance des membres de l'inspection professionnelle en omettant de respecter les engagements pris auprès de ces derniers;

De s'être désigné autrement que comme acupuncteur relativement à l'exercice de sa profession;

Une première journée d'audience a eu lieu le 7 mai 2018. Une seconde journée d'audience est fixée au 27 août 2018.

### La secrétaire du conseil de discipline Madame Nicole Ouellette

### Comité organisateur du Congrès 2018

Mandaté pour organiser le congrès 2018, le comité organisateur est composé des personnes suivantes :

Hélène Mazzetti, Ac. présidente Tuyet Nga Tô, Ac. Bahman Fasihpour, Ac. Chantal Germain, Ac. Michèle Joannette, Ac.

Raymond Bourret, Ac. France Laplace, Ac., présidente sortante

#### Réunions

Pour l'exercice 2017-2018, le comité s'est réuni à 7 reprises, quatre fois sous la présidence de France Laplace, une fois sous la présidence par intérim de France Guévin, et deux fois sous la présidence d'Hélène Mazzetti.

#### Réalisations

### Signature visuelle du congrès et orientation

Après avoir retenu comme thème « Vision et pratique de l'acupuncture au 21° siècle », le comité a choisi dans les propositions du graphiste M. Louis Lapointe DGA, le logo, soit un œil stylisé dans une couleur turquoise, pour symboliser la vision.

Une brochure a été réalisée à l'intention des commanditaires et des exposants traduisant l'orientation du congrès. L'orientation est de mettre en avant les enjeux de la pratique d'une médecine issue d'une tradition millénaire, face aux avancées scientifiques et technologiques du 21° siècle. Quelles visions se dégagent des évolutions récentes? Comment répondre aux exigences de la modernité, tout en conservant toute la richesse de la tradition? Voilà des questions à répondre avec l'aide de nos conférenciers et de nos participants.

### Location, hébergement et organisation

Les locaux pour le congrès, les activités sociales associées ainsi que l'hébergement ont été réservés au Sheraton Laval, 2440 autoroute des Laurentides, Laval (Québec) H7T 1X5. Et cela du 25 au 29 octobre 2018.

Des horaires ont été établis pour les conférences ainsi que pour les activités sociales. Des activités et des surprises se préparent.

### Conférenciers et séminaires

Sur l'invitation des membres du comité, plusieurs conférenciers ont répondu positivement. En voici la liste ainsi que leurs sujets :

- Lonny Jarret, Ac. (É.-U.) Perspectives évolutionnistes et spirituelles sur la pratique de la médecine.
- Dr Jean-Marc Stéphan (France) Place de l'acupuncture en neurologie.
- Valérie Truong, Ac. (Canada-Québec) Causes biomécaniques des affections musculo-squelettiques.
- Dr Henri Yves Truong Tan Trung (France) Quels sont les outils pour l'acupuncture de demain.
- Richard Kwan, Ac. (Canada, Ontario ) Le Shen : Traitement et entretien.
- Mel Hopper Koppelman, Ac. (Grande-Bretagne, É.-U.) Actualités scientifiques en acupuncture.
- Dr Byung Hee Koh, Ph.D. (Corée du Sud) Modèle Sasang de médecine traditionnelle coréenne.
- Dre. Liliane Papin (France, É.-U.) Ph.D. Points de rencontre entre sciences d'hier et d'aujourd'hui.
- Jean Motte, Ac. (France) Nécessité de la prévention dans les maladies dégénératives.

- Poney Chiang, Ph.D. (Canada, Ontario) Neuro-anatomie des méridiens.
- Sylvie Robitaille, Ac. (Canada, Québec) Interférences des champs magnétiques avec les champs énergétiques.
- Anh-Thi Tran, Ac. (Canada, Québec) Recherche en MTC dans le traitement du cancer en milieu hospitalier.

Deux séminaires préalable et ultérieur au congrès ont été retenus :

- Le 25 octobre 2018 avec Lonny Jarrett, Ac. (É.-U.) Essentiels et profondeurs des points d'acupuncture.
- Le 29 octobre 2018 avec Dr Jean-Marc Stéphan (France)-Électro-acupuncture; implication thérapeutique dans tous les champs de la médecine.

Le comité a obtenu du CA de l'OAQ de bonifier les heures sanctionnées aux fins de la DFCO à 21 heures sanctionnées, dont 17 heures en MTO et 4 heures non MTO pour la participation aux 3 jours du congrès et 7 heures sanctionnées en MTO pour chaque séminaire préalable et ultérieur au congrès.

#### Commanditaires et exposants

Plusieurs membres travaillent à recruter des exposants et des commanditaires.

### Démissions

Pour des raisons de santé, Mme Chantal Germain a démissionné à l'été 2017 temporairement du comité pour reprendre en mars 2018. Pour des raisons de santé et personnelle, Mme France Laplace a démissionné de son poste de présidente du comité en janvier et du comité en février 2018. Après une absence à trois réunions, M. Bahman Fasihpour a démissionné pour des raisons personnelles du comité en mars 2018.

#### Invitation

Le 2 mars 2018, le comité réitère son invitation à notre congrès international. Réserver les 26-27-28 octobre prochain à votre agenda, le comité vous prépare une expérience enrichissante.

### France Laplace, Ac.

Présidente sortante du comité organisateur du congrès 2018

#### Hélène Mazzetti, Ac.

Présidente du comité organisateur du congrès 2018

### Comité de mentorat

Membres: Annie Dubois, Ac - Coordonnatrice du programme de mentorat

Nancy Bourget, Ac. - Mentor Carl Fournier, Ac. - Mentor

#### Mandat

Les fonctions principales du comité du programme de mentorat sont de:

- Faciliter l'intégration dans la profession des nouveaux acupuncteurs;
- S'assurer de la pérennité du programme de mentorat;
- Maintenir et développer l'éthique de travail, le savoir-faire et le savoirêtre des mentors;
- Assurer la coordination et la supervision du programme ainsi que le soutien aux mentors et aux mentorés;
- Promouvoir le programme de mentorat auprès de la communauté des acupuncteurs.

J'ai demandé à M. Carl Fournier et Mme Nancy Bourget, tous deux mentors, de rejoindre le comité de mentorat, ce qu'ils ont accepté. Nous avons eu plusieurs échanges courriels et téléphoniques informels tout au long de l'année.

#### Réunion

Nous nous sommes réunis à 1 reprise, le 17 mars 2018.

#### Les réalisations du comité:

- Tenue de la formation de perfectionnement le 7 avril 2017. 10 mentors étaient présents, 1 mentor a assisté à la formation via Facetime, 1 absent.
- Préparation d'un PowerPoint de ce qu'est le programme de mentorat en vue d'une présentation aux finissants en acupuncture du Collège de Rosemont.
- 12 Avril 2017, présentation du programme de mentorat aux finissants du Collège de Rosemont. Une mentorée de l'année précédente a fait un témoignage de son expérience du programme de mentorat.
- Mai 2017, 2<sup>e</sup> communication avec toutes les dyades ayant pour objectif de suivre le cheminement des mentorés, leur implication et mesurer leur satisfaction par rapport à leurs attentes de départ.
- Appel de candidatures pour mentors et mentorés pour la cohorte
- Présentation brève du programme de mentorat à l'AGA.
- Élaboration du calendrier officiel du programme de mentorat. Le programme se déroulera désormais sur une période de 9 mois soit de janvier à septembre de chaque année.
- Le 24 novembre 2017, formation des nouveaux mentors (3) et des mentorés (10) au Hollyday Inn centre-ville de Montréal.
- 8 mentors actifs: Nancy Bourget, Éric Drouin, Annie Dubois, Carl Fournier, Denis Joubert, Lise Lacroix, Claudia Riopel, Stéphanie Rodrigue.

- ✓ 5 mentors n'ont pas renouvelé leur mandat :
  - Gilles Poulin, Caroline Mandeville, Julie Nadeau, Nathalie Martin, Shirley Ann Jackson
- 2 mentors ont dû se retirer temporairement pour des raisons personnelles :
  - Pascale Tremblay, Sylvie Doucet
- ✓ 1 mentor a pris une année sabbatique :
  - Marie Chamberland
- Jumelage des 10 dyades. 2 mentors ont chacun 2 mentorés.
- 30 novembre 2017, fin du programme de la cohorte 2016-2017.
- Élaboration du questionnaire : « Dernière entrevue » pour mentors et mentorés.
- Tenue de la dernière entrevue téléphonique avec tous les mentors et mentorés.
- Élaboration du document « Résultats du programme de mentorat cohorte 2017 ».
- Fin janvier 2018, 1ere communication avec chaque dyade pour voir si la chimie est présente et que chacun est satisfait de son jumelage. (Entrevue de 15 à 30 minutes par personne).
- Préparation du budget.
- 17 mars 2018, réunion du comité, durée 1 h 15.
- Préparation de la formation de perfectionnement des mentors qui a lieu en avril 2018.

Fin du rapport d'activités.

### Annie Dubois, Ac. Coordonnatrice du programme de mentorat

### Comité scientifique

Membres : Élaisne Blain, Ac., M.Sc. (présidente)

Claude Kamga Defo, Ac. Anne-Geneviève Pagé, Ac., B.Sc. Stéphanie Racette, Ac., M.Sc. Jacques Savard, Ac., B.Sc. Achille Volpi, Ac. Éric Drouin ,Ac. Serge Lainey, Ac. Ève Pinsonnault, Ac., Sc. Claude Raymond, Ac. Élisabeth Ségura, Ac. Lisette Moreau, Ac., M.A. ( démission )

### Fonctions du comité:

- Effectuer une veille scientifique visant à répertorier les diverses publications en lien avec la profession et à rendre cette information disponible pour information auprès du conseil d'administration, des membres et éventuellement du public;
- Effectuer des revues de littérature sur des sujets d'intérêts particuliers précisés par le conseil d'administration, la direction générale ou provenant de l'intérêt même des membres du comité, dans le but d'informer adéquatement le conseil d'administration sur lesdits sujets en vue, notamment, de l'émission éventuelle de normes et de directives;
- Mener des réflexions sur des sujets d'intérêt professionnel, notamment pour établir des liens entre la tradition et la science;
- Dégager des avenues ou des paradigmes de recherche propres à faire avancer les connaissances et d'initier éventuellement des projets de recherche avec des partenaires externes, notamment sur le traitement de diverses affections ou maladies;
- Évaluer les résumés soumis par d'éventuels conférenciers lors de la tenue de congrès, colloques et symposium.

### Nombre de réunion:

2

#### Résumé des activités réalisées:

Rédaction d'un canevas et lignes directrices pour la rédaction d'un texte destiné au grand public sur les bénéfices de l'acupuncture face à une maladie ou à un domaine particulier.

Rédaction d'un texte : Acupuncture chez les patients atteints de cancer.

Travaux en cours:

- Biofilm;
- Acupuncture chez les patients atteints d'arthrite;
- Acupuncture chez les patients atteints de Parkinson;
- Acupuncture et toxicomanie;
- Acupuncture et grossesse, accouchement et fertilité.

Élaisne Blain, Ac., M.Sc. Présidente du comité scientifique

### Comité des communications

Membres: Sara Raby, Ac., présidente à compter du 24 novembre 2017

Pascale Tremblay, Ac., présidente et membre du comité

jusqu'au 24 novembre 2017 Geneviève Goudreault, Ac. Mylène Veilleux, Ac.

### Mandat du comité

- Évaluer les besoins en communication interne et externe de l'OAQ.
- Proposer une stratégie de développement des communications conduisant à la mise en œuvre d'un plan de communication.
- Proposer un plan d'action au Conseil d'administration et réaliser ce plan une fois approuvé.

#### Réunions du comité

Le comité a tenu quatre réunions.

#### Réalisations

Refonte de l'architecture du site Web.

Mise à jour et rédactions de textes pour le site Web, notamment une définition de l'acupuncture.

Finalisation — scénarisation et production — de 6 capsules vidéo visant à présenter le champ d'exercices de l'acupuncture et les options thérapeutiques qu'il offre.

Création d'une chaine YouTube pour l'OAQ.

Mise en ligne de la première capsule vidéo.

Sara Raby, Ac. Présidente du comité des communications

### Comité jeunesse

Membre: Mylène Veilleux, Ac., présidente

### Mandat du comité

Le mandat du comité jeunesse est de favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux acupuncteurs au sein de la profession et d'analyser les différentes problématiques spécifiques aux nouveaux acupuncteurs.

#### Réunion du comité

Le comité n'a tenu aucune réunion durant la période du  $1^{\rm cr}$  avril 2017 au 31 mars 2018.

### Comité d'action sociale

Membres : Judith Poirier-Bourdon, Ac., présidente Claude Kamga Defo, Ac.

#### Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant pour cette clientèle, des cliniques accessibles d'acupuncture selon certains critères. Le comité n'a tenu aucune réunion durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

### ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de **ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC,** qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Ordre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ordre des Acupuncteurs du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec Le 24 septembre 2018

### **ÉTAT DES RÉSULTATS**

Pour l'exercice terminé le 31 mars					2018	2017
	Fonds d'administration générale	Fonds d'examen et révision	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	927 402 \$	- \$	- \$	- \$	927 402 \$	884 844 3
Inscriptions des membres et candidats	12 909	8 629	148 989	1 000	171 527	189 805
Intérêts	12 834	-	-	-	12 834	12 616
Amendes	_	-	_	16 340	16 340	16 947
Financement	20 425				20 425	19 715
	973 570	8 629	148 989	17 340	1 148 528	1 123 927
CHARGES						
Salaires	308 327	-	-	21 029	329 356	276 924
Charges sociales	81 052	-	-	5 528	86 580	72 132
Comités	44 392	10 240	98 690	95 722	249 044	293 233
Cotisations et affiliations	13 374	-	-	-	13 374	13 514
Fournitures de bureau et papeterie	-	-	5 314	-	5 314	7 854
Frais d'examen	815	-	20 240	-	21 055	22 353
Frais d'inspection	-	-	-	41 840	41 840	35 359
Frais de congrès	3 751	-	-	-	3 751	2 552
Frais de déplacement	53 694	1 504	8 890	19 358	83 446	81 957
Frais de formation	8 438	-	-	2 199	10 637	16 001
Frais de poste	7 862	-	837	42	8 741	10 717
Frais des projets spéciaux	28 465	-	-	1 895	30 360	25 037
Publicité	5 772	-	-	-	5 772	12 759
Services professionnels	101 063	-	-	90 039	191 102	202 852
Télécommunications	10 427	-	-	-	10 427	13 495
Frais d'administration (Annexe)	37 582		11 275	26 308	75 165	84 785
	705 014	11744	145 246	303 960	1 165 964	1 171 524
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)						
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	268 556 \$	(3115)\$	3 743 \$	(286 620)\$	(17436)\$	(47597)

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'administr	ation générale				2018	2017
	Investi en immobilisations	Non affecté	Fonds d'examen et révision	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	TOTAL	TOTAL
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice Excédent <i>(insuffisance)</i>	4 173 \$	492 556 \$	- \$	- \$	- \$	496 729 \$	544 326 \$
des produits sur les charges Investissement en	(1766)	270 322	(3115)	3 743	(286 620)	(17 436)	(47 597)
immobilisations (note 10)	23 181	(23 181)	-	-	-	-	-
Virements interfonds (note 10)		(285 992)	3 115	(3743)	286 620		
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	25 588 \$	453 705 \$	- \$	- \$	- \$	479 293 \$	496 729 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

BILAN AU 31 MARS	2018	2017
ACTIF ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 358 \$	63 813 \$
Intérêts courus Frais payés d'avance	6 726 31 948	6 726 20 011
Placements au coût échéant au cours	31 / 10	20 011
du prochain exercice (note 3)	100 000	150 000
	141 032	240 550
DÉPÔT DE LOYER, SANS INTÉRÊTS, ÉCHÉANT EN JUIN 2020	3 396	3 396
PLACEMENTS, au coût (note 3)	400 000	350 000
BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISIT (note 4)	TON 4 800	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	2 940	4 173
ACTIF INCORPOREL (note 5)	22 748	
	574 916 \$	598 119 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 7) Dettes de fonctionnement (note 8) Obligation découlant d'un contrat	46 \$ 90 677	101 390
de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (note 9)	926	
	91 649	101 390
OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTR	RAT	
DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)	3 974	
	95 623	101 390
SOLDES DE FONDS Investi en immobilisations	25 588	4 173
Non affecté	453 705	492 556
	479 293	496 729
	574 916 \$	598 119 \$

ENGAGEMENTS (note 11)

Pour le Conseil d'administration

, Administrateur

, Administrateur

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

2018	2017
(17 436)\$	(47 597)\$
1 233	1 325
(15 670)	(46 272)
(22 650)	517
(38 320)	(45 755)
(22 748)	
46	-
(433)	
(61 455)	(45 755)
63 813	109 568
2 358 \$	63 813 \$
en (5 333)\$	- \$
	(17 436) \$ 533 1 233 (15 670) (22 650) (38 320) (22 748)  46 (433) (387)  (61 455)  63 813  2 358 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

#### 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Acupuncteurs du Québec est une personne morale créée en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté des impôts. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

### 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

### Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds d'administration générale.

Le Fonds d'examen et révision est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de syndic et discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic et discipline sont présentés dans ce fonds.

#### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les inscriptions des membres et de candidats sont constatées lorsque le service est rendu.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les amendes et le financement sont comptabilisés à titre de produit lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon les clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

	2018	2017
Direction générale et services administratifs	50 %	50 %
Examen et révision	0	0
Formation continue	15	15
Syndic et discipline	35	35

#### **Instruments financiers**

#### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

### Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

### Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement du système téléphonique est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds investi en immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et la durée ou le taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Équipement informatique Mobilier de bureau	linéaire solde décroissant	4 ans 20 %

### Actif incorporel

Le site Web est comptabilisé au coût.

### Actif incorporel

### Actif incorporel généré en interne

Les actifs incorporels acquis séparément sont évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Les actifs incorporels générés en interne sont comptabilisés initialement s'ils satisfont aux critères de comptabilisation. Après la comptabilisation initiale, les actifs incorporels sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Les actifs incorporels générés en interne comprennent les coûts engagés pour développer la partie transactionnelle du site Web permettant à l'Ordre de générer des produits d'exploitation. Les coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de trois ans qui débute dès que le site Web est parachevé. Les coûts engagés pour le développement des parties du site Web qui ne sont pas directement liés au processus transactionnel générateur de produits d'exploitation sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Le site Web n'est pas amorti, car il n'est pas encore en service.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3 PLACEMENTS Épargne à rendement progressif Desjardins	2018	2017
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 2,11 %, échéant en octobre 2020	83 333 \$	83 333 \$
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,15 %, échéant en avril 2020	150 000	150 000
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,91 %, échéant en octobre 2019	83 334	83 334
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,15 %, échéant en octobre 2019	83 333	83 333
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1,6 %, échéant en mai 2018	100 000	100 000
	500 000	500 000
Portion échéant au cours du prochain exercice	100 000	150 000
	400 000 \$	350 000 \$

Les portions échéant au cours des trois prochains exercices sont les suivantes :

2019 -	100 000	\$
2020 -	166 667	
2021 -	233 333	\$

35

### 4 BIENS LOUÉS EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

				2018	2017	
		Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
	Système téléphonique	5 333 \$	533 \$	4 800 \$	-	\$
5	ACTIF INCORPOREL  Site Web			2018 Valeur nette 22 748 \$	Valeur nette	\$
6	IMMOBILISATIONS COR	RPORELLES	Amortis- sement	2018 Valeur	2017 Valeur	
		Coût	cumulé	nette	nette	
	Équipement informatique Mobilier de bureau	9 866 \$ 14 145	8 380 \$ 12 691	1 486 \$ 1 454	2 356 1 817	\$

### 7 EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, portant intérêt au taux de 8,45 % et renouvelable annuellement.

24 011 \$

21 071 \$

4 173 \$

2 940 \$

8 DETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2017
Comptes fournisseurs	10 267 \$	25 767 \$
Salaires et vacances courus	39 099	38 071
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	19 493	17 326
Taxes à la consommation	21 818	20 226
	90 677 \$	101 390 \$

### 9 OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2018	2017	_
Contrat de location, garanti par un système téléphonique, remboursable par versements mensuels de 106 \$ incluant les intérêts au taux de 7,75 %, avec option d'achat de 1 \$ à l'échéance en novembre 2022	4 900	\$ -	\$
Portion échéant au cours du prochain exercice	926		_
	3 974	\$ -	\$

Les paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	-	1 274 \$
2020	-	1 274 \$
2021	-	1 274 \$
2022	-	1 274 \$
2023	-	743 \$
Intérêts		5 839 \$ 939 \$
		4 900 \$

### 10 VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 3 115 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examen et révision, de 286 620 \$ du fonds d'administration générale au fonds syndic et discipline et d'immobilisations et de 3 743 \$ du fonds de formation continue au fonds d'administration générale.

Les avances et les sommes dues interfonds ne portent pas intérêts.

Au cours, de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 28 081 \$ pour des investissements en immobilisations.

Un montant de 4 900 \$ a été transféré du fonds d'administration générale au fonds d'immobilisations corporelles pour financer les sorties de fonds relatives au remboursement de la dette à long terme. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 11 ENGAGEMENTS

### Baux

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en juin 2020 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des charges communes, s'établit à 91 684 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2019 - 40 748 \$ 2020 - 40 748 \$ 2021 - 10 188 \$

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en mai 2023 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce bail, s'établit à 21 924 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	-	4 176 \$
2020	-	4 176 \$
2021	-	4 176 \$
2022	-	4 176 \$
2023	-	4 176 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2018

### 12 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaille ainsi :

		2017
Frais payés d'avance Dettes de fonctionnement Produits reportés	(11 937 )\$ (10 713 )	- \$ 17 929 (17 412)
	(22 650 ) \$	517\$

### 13 INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

### ANNEXE A

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2018	2017
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assurances	17 350 \$	17 017 \$
Charges locatives	44 118	47 574
Entretien et réparations du matériel informatique	1 054	4 216
Fournitures de bureau	4 936	9 860
Intérêts sur contrat de location-acquisition	98	-
Location de matériel de bureau	5 664	4 620
Frais bancaires	179	173
Amortissement des biens loués en vertu d'un contrat		
de location-acquisition	533	_
Amortissement des immobilisations corporelles	1 233	1 325
	75 165 \$	84 785 \$

